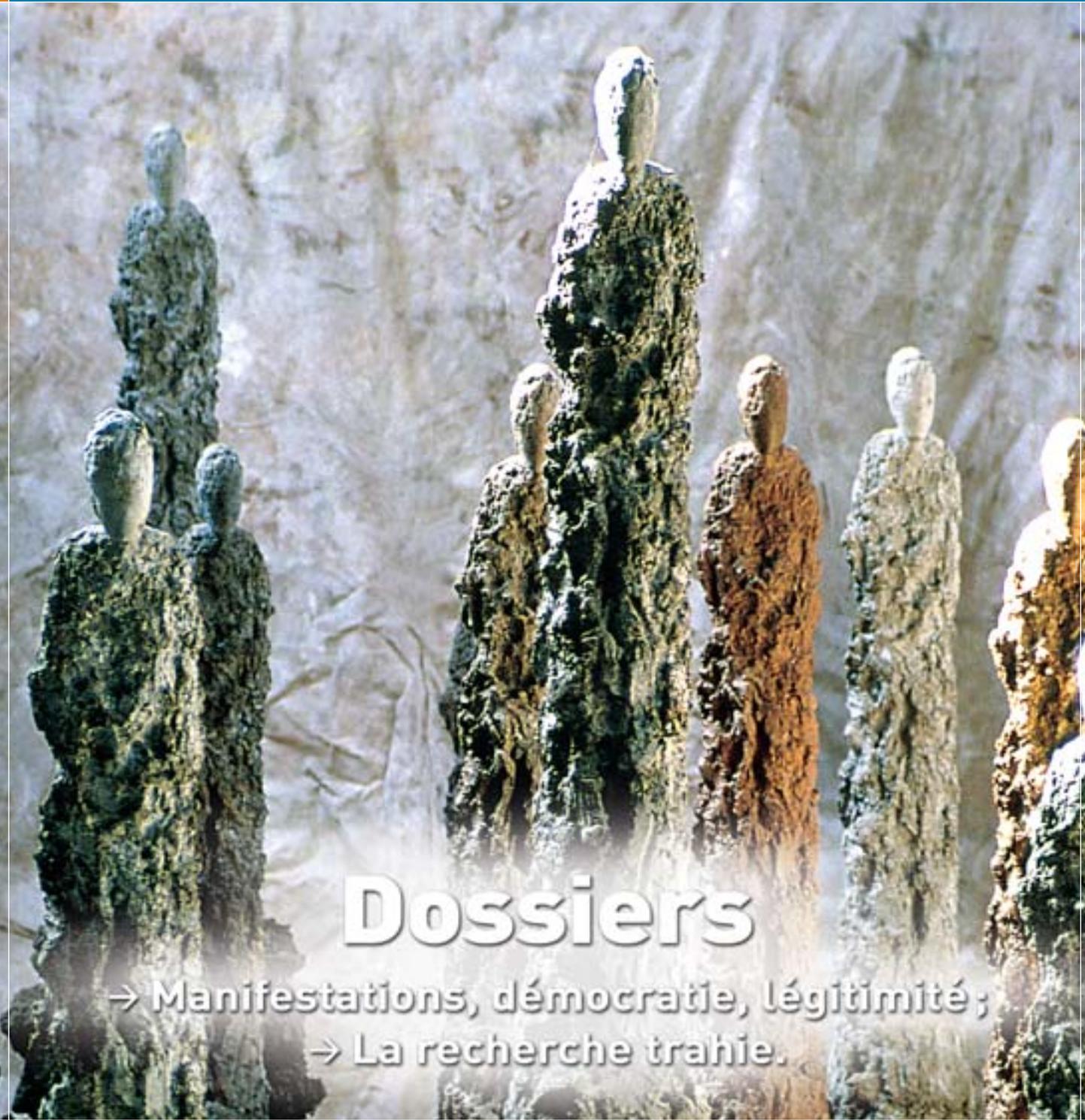


VRS

Revue du
Syndicat national
des chercheurs
scientifiques
(SNCS-FSU)

débats • stratégies • opinions • dossiers • actions



Dossiers

→ Manifestations, démocratie, légitimité ;
→ La recherche trahie.

→ ÉDITORIAL : L'exception scientifique française → CRISE DE LA RECHERCHE : La science trahie → BUDGET 2004 : Qui a peur des fondations de recherche ? → DOCTORANTS : L'avenir compromis des jeunes chercheurs → EMPLOI SCIENTIFIQUE : Lettre ouverte au Président de la République → OPINION : Réductions budgétaires : la double faute par Victor Hugo.





le 18/12/2003

Jacques Fossey ↑

L'exception scientifique française

Il a été fait souvent référence à l'exception culturelle française. Celle-ci permet à notre pays d'avoir encore aujourd'hui une cinématographie qui ne soit pas complètement écrasée par la production hollywoodienne. Elle est aussi fermement défendue par les intermittents du spectacle en lutte. Nous sommes confrontés à la même situation pour le développement scientifique et technologique.

La France économique et politique s'est construite sur des valeurs inspirées du colbertisme et du jacobinisme. Cela a permis de grandes réalisations industrielles adossées à la recherche et à la technologie dans le nucléaire, les transports ferroviaire et aérien, la conquête de l'espace... Ses succès sont le fait de grandes entreprises de taille nationale ou européenne : CEA, EDF, SNCF, Alstom, Ariane espace, Airbus industrie.

Dans la recherche, nous avons su, après la Seconde Guerre mondiale, mettre en place de grands organismes comme le CEA, le CNRS, le Cnes, l'Inra, l'Inserm... Ceux-ci ont joué un rôle important dans le développement scientifique mondial. Ces établissements se sont développés grâce au financement de l'État et à des personnels sur statuts pérennes. Ils ont leurs propres stratégies, leurs laboratoires et les partenaires nécessaires. Ces EPST et Epic sont, avec les universités, les principaux responsables des bons résultats de la recherche française. Rappelons, qu'en 15 ans, la part mondiale des publications françaises s'est accrue de 24 %, avec un indice d'impact stable.

Lors de la présentation du budget 2004, la ministre déléguée à la Recherche a expliqué clairement que le gouvernement voulait passer d'une logique de financement de structures à une logique de financement sur projets. De quoi s'agit-il exactement ? D'abandonner le modèle français pour adopter la logique anglo-saxonne. Celle-ci s'appuie sur le contrat et les institutions dirigeantes interviennent *via* le financement sur projets. C'est la stratégie choisie par l'Europe qui possède peu de laboratoires en propre mais finance de nombreux projets *via* le Programme cadre de recherche et développement technologique (PCRDT).

Dans ce modèle, les personnels n'ont pas avoir de statuts garantissant leur emploi : soit, ils sont embauchés au niveau local, soit, ils ont des postes temporaires financés par les projets. Pour ce modèle le statut de chercheur titulaire fonctionnaire est une hérésie.

Cette manière de faire permet de contrôler les grandes axes de développement sans avoir à assurer les désavantages. La gestion des personnels et des infrastructures est laissée à des établissements supposés autonomes. En France, le gouvernement met en application cette politique en augmentant le poids des différents fonds de financement sur projet.

L'organisation de la recherche publique, à partir de grands établissements, ne présente pas que des désavantages comme voudraient nous le faire croire ses adversaires. C'est au contraire un modèle d'avenir mais pour le défendre, il faut avoir le courage politique de se démarquer de la pensée dominante. ■

→ **Photo de couverture** : Jean-Michel Solvès (peintre, sculpteur).

Du mensonge comme méthode de gouvernement

Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Raffarin, on a l'impression que la méthode de travail est inspirée par l'univers des romans politiques de George Orwell, l'inventeur de la novlangue, à qui l'on doit *1984* : dans tous ses actes, le mensonge, la non-vérité semblent être la base de la politique de ce gouvernement. Que l'on en juge :

La France n'arrive pas à respecter les accords européens sur l'équilibre budgétaire ? Ce n'est nullement une crise ou une difficulté, au contraire, le Premier ministre et ses ministres des Finances et du Budget s'en félicitent presque.

Des dizaines de milliers de morts pendant la canicule de l'été ? Non seulement le ministre de la Santé ne pense pas à démissionner, mais il est content et satisfait de son rôle et de l'efficacité de la politique du gouvernement en la matière.

L'Éducation nationale et les universités soumises à un régime de restrictions budgétaires avec des milliers de postes non pourvus, des projets de réforme qui apparaissent et disparaissent selon les humeurs du moment en pleine cacophonie gouvernementale ? Tout va bien, nous dit M. Ferry, du haut de son observatoire enchanté.

Plus près de nous, la recherche, après deux budgets en récession sans précédents, est indéniablement en crise profonde, avec un gouvernement qui n'arrive même pas à «boucler» le budget de ses principales institutions ; des dizaines de milliers de chercheurs dans les rues ; des pétitions et articles de presse ; des grands projets en rade. Mais Madame la Ministre est si fière de déclarer que tout va pour le mieux et que la recherche ne s'est jamais aussi bien portée.

Tous les organismes de recherche publique sont asphyxiés, des thématiques fondamentales abandonnées sans aucune justification scientifique ou institutionnelle : cela va des grands laboratoires de physique à la recherche en psychanalyse ou à la communication politique, pour ne prendre que trois exemples récents et concrets. Pendant ce temps, la ministre est contente, souriante et rassurante.

Le gouvernement a même décidé de proclamer 2004 «année française de la recherche», un peu comme si on proclamait l'année de la gourmandise dans le désert en pleine famine. Peu importe que des dizaines et centaines de milliers de scientifiques et d'universitaires soient descendus dans la rue depuis deux ans, ou que les prix Nobel et les académies des sciences soient critiques de ces choix : non, non, tout va bien, même «mieux que bien», nous dit madame Haighneré, prônant l'harmonie et la concertation, mots clés de la communication du gouvernement.

On vous le dit, le vrai conseiller en communication du ministère, c'est George Orwell, et le mensonge est la véritable méthode de ce gouvernement. ■



le 18/12/2003



Marco Diani

VRS



→ **Directeur de la publication** : Jacques Fossey → **Directeur de la rédaction** : Marco Diani (vrs-sncs@cnsr-belleuve.fr)
 → **Comité de rédaction** : Bureau national du SNCS → **Les auteurs** : Florent Aubry, Michel Blay, Jean-Marc Douillard, Olivier Fillieule, Guy Groux, Annie Guissani, Victor Hugo, Denis Jouan, Nonna Mayer, Dominique Memmi, Danielle Tartakowsky, Louis Weber → **Conception** : M.D. & S.B. → **Secrétaire de rédaction** : Laurent Lefèvre → **Rédacteur-graphiste** : Stéphane Bouchard
 → **Illustrations** : Jean-Michel Solvès (peintre, sculpteur), DR → **Impression** : AJCommunication → **Routage** : Corus → **Régie publicitaire** : A16 - 21, rue E. Chauvière, 75015 Paris. Tél. : 01 53 98 75 40 - Télécopie : 01 53 98 75 39. Contact : Christelle Lebreton (christelle.lebreton@colorpress.fr) au 04 50 33 14 53 → **Promotion, communication** : Annie Huet → **Web** : Tessia N'Goyo
 → **Informatique** : Hatem Dourai → **La Vie de la recherche scientifique** est publiée par le **SNCS-FSU**, 1, place Aristide-Briand, 92 195 Meudon Cedex. Tél. : 01 45 07 58 70 - Télécopie : 01 45 07 58 51 - Courriel : sncs@cnsr-belleuve.fr.
Commission paritaire : 1016 D 73. **ISSN** : 0755-2874. **Dépôt légal à parution**.

ENTRÉE

Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand - 92195 Meudon Cedex

Tél. : 01 45 07 58 70 - Télécopie : 01 45 07 58 51 - Courriel : sncs@cnsr-belleuve.fr

CCP SNCS 1390429 S PARIS - www.cnsr-belleuve.fr/~sncs

Jean-Michel Solvès [peintre, sculpteur]

VRS 356
01-02/2004

- **ÉDITORIAL**
L'exception scientifique française. **Jacques Fossey** p. 03
- **LE MOT DE LA RÉDACTION**
Du mensonge comme méthode de gouvernement. **Marco Diani** p. 04
- **MANIFESTATIONS, DÉMOCRATIE, LÉGITIMITÉ**
La dynamique manifestante. **Nonna Mayer** p. 06
Dans manifestation de rue... il y a rue. **Olivier Fillieule** p. 10
Un affichage calculé du corporel : le langage contemporain
de la manifestation politique. **Dominique Memmi** p. 13
La manifestation de rue, fruit d'un processus. **Danielle Tartakowsky** p. 17
Manifestation et dérégulations. **Guy Groux** p. 21
La manifestation, un temps fort de l'action
revendicative des enseignants. **Louis Weber** p. 24
- **LA RECHERCHE TRAHIE**
La recherche trahie. **Michel Blay** p. 26
Vers un contrat moins social ? **Denis Jouan** p. 33
L'avenir des jeunes chercheurs ou quelques notes
sur un rapport parlementaire britannique. **Florent Aubry** p. 36
L'avenir compromis des jeunes chercheurs en France.
La Confédération des jeunes chercheurs p. 39
Lettre ouverte au Président de la République,
aux députés, aux sénateurs, aux ministres...
La Conférence des présidents du Comité national de la recherche scientifique p. 41
Qui a peur de ces fondations de recherche là ? **Jean-Marc Douillard** p. 42
- **OPINION : Réductions budgétaires : la double faute**
Des lettres, des arts et des sciences. **Victor Hugo** p. 46
- **LA BOÎTE AUX LETTRES** p. 48
- **HOMMAGE À YANN HENRY**
À la mémoire de Yann Henry. p. 50
- **ADHÉSION / ABONNEMENT** p. 51



Manifestations, démocratie, légitimité ←

La dynamique manifestante

Après la grève, la manifestation de rue a gagné sa légitimité. Trois Français sur quatre se disent prêts à y recourir pour défendre leurs revendications. Ces modes d'action protestataires sont complémentaires de la participation conventionnelle. Loin d'affaiblir la démocratie, ils la renforcent.

CONTRE LE PEN, contre l'intervention américaine en Irak, contre le G8, contre la réforme des retraites, les manifestations se succèdent à un rythme accéléré. Au-delà du nombre de participants – un million et demi le 1^{er} Mai 2002, deux millions le 13 mai dernier – c'est la légitimité croissante de ce type de mobilisation qui retient l'attention.

Légitimité croissante de la manifestation

Dans leur travail pionnier sur la

transformation des formes de participation politique dans les démocraties occidentales, révélée par les « nouveaux mouvements sociaux » des années soixante, Barnes et Kaase notaient la routinisation des modes d'action collective initiés par le mouvement ouvrier (grève, manifestation de rue, occupation de locaux) et leur diffusion au sein des classes moyennes et supérieures. Faire grève, manifester, bloquer les routes sont des conduites qui apparaissent de plus en plus légitimes

aux yeux des citoyens des démocraties occidentales. Ils liaient la montée de ce « potentiel protestataire », mesuré par la proportion de la population approuvant le recours à de tels moyens, aux transformations de la société post-industrielle. La hausse du niveau d'étude, le développement des valeurs « post-matérialistes » centrées sur l'épanouissement individuel et le refus de l'autorité, rendraient les citoyens plus autonomes et plus critiques, et les inciteraient à interpeller directement les gou-

>>>

>>>

vernants, sans passer par la médiation des représentants élus.

La France : un cas exemplaire

Le cas de la France est à cet égard exemplaire. Depuis la fin des années quatre-vingt, les enquêtes du Cevipof menées auprès d'échantillons nationaux représentatifs de la population électorale posent réguliè-

Une dynamique portée par le renouvellement générationnel

ment une batterie de questions sur les moyens d'action envisagés pour défendre ses opinions ou ses revendications (cf. tableau 1). A l'exception des modes d'action les plus radicaux (peindre des slogans sur les murs, provoquer des dégâts matériels), tous ont vu leur popularité augmenter. Mais l'évolution la plus spectaculaire concerne la manifestation de rue.

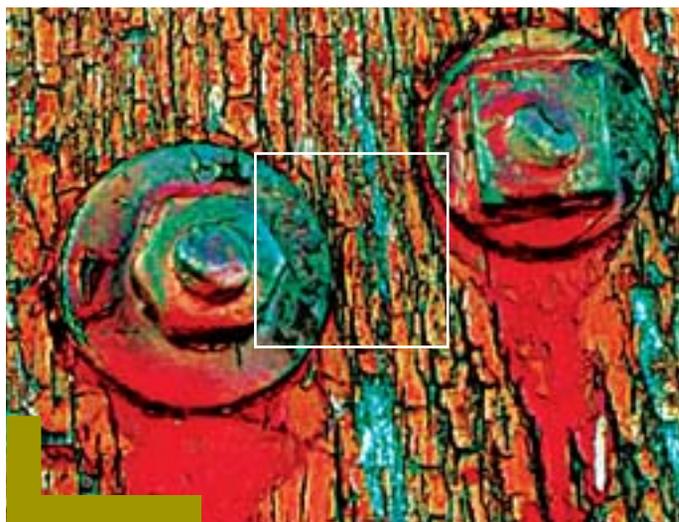
En 1988, un Français sur deux était prêt à y recourir pour défendre ses opinions ou ses revendications. En 1995, la proportion passe à deux sur trois et en 2002, elle dépasse les trois quarts soit une progression record de 27 points qui met aujourd'hui la manifestation à peu près au même rang que la grève dans la hiérarchie des moyens d'action envisagés.

Cette dynamique est portée par le renouvellement générationnel : quelle que soit la période considérée, les jeunes se montrent plus enclins à soutenir la manifestation, activité physique et parfois violente. On note de 40 à 50 points d'écart entre le « potentiel manifestant » avant 25 ans et à partir de 74 ans (cf. tableau 2). Mais quelle que soit l'année de naissance, tout au long de la période considérée, l'acceptation de cette forme d'action a globalement progressé. Chaque nouvelle génération qui atteint l'âge de la majorité électorale se montre plus attachée à ce mode d'action que la précédente au même âge. Et en vieillissant, les générations précédentes s'y sont converties en proportion croissante. En 1988, la manifestation n'était majoritairement acceptée que chez les générations nées depuis 1943. En 1995, elle le devient chez celles

de la guerre et de l'immédiate avant guerre (nées entre 1936 et 1942) et en 2002, chez pratiquement toutes les générations.

Une légitimité auprès de toutes les catégories socioprofessionnelles

Et depuis les années quatre-vingt, la manifestation a progressivement conquis sa légitimité dans toutes les catégories de la population, majoritairement approuvée dans toutes les catégories socioprofessionnelles, même chez les indépendants encore très réticents en 1988 (cf. tableau 3). Si les femmes y sont moins favorables que les hommes (respectivement 74 et 80 % d'approbation en 2002), c'est à cause du poids plus marqué des personnes âgées. Chez les moins de 35 ans, le genre n'entraîne plus de différence. Et si le recours à l'action collective et



>>>

Tableau 1. Les modes d'action protestataires (%)

«Voici un certain nombre de moyens que les gens utilisent parfois pour faire connaître leurs opinions ou leurs revendications. Pouvez-vous me dire pour chacun d'eux si vous l'approuveriez ou pas du moins dans certaines circonstances ?»

%	1988	1995	2002	Écart
Provoquer des dégâts matériels	1	2	2	+ 1
Peindre des slogans sur les murs	6	6	5	0
Refuser de payer les impôts	23	37	32	+ 8
Occuper bâtiment administratif	28	42	43	+15
Participer à des manifestations de rues	49	62	77	+27
Faire grève	66	74	79	+13
	(3847)	(4078)	(4107)	

Enquêtes Cevipof 1988/1995 et Panel électoral français 2002, vague 1. Population métropolitaine inscrite sur les listes électorales.

Tableau 2. Acceptation du recours à la manifestation de rue par cohorte (%)

Naissance	Âge 1988	1988	1995	2002	Âge 2002	Évolution 1988/2002
1978-1984		-	-	88	18-24 ans	-
1971-1977		-	83	89	25-31 ans	+6
1964-1970	18-24 ans	68	74	87	32-38 ans	+19
1957-1963	25-31 ans	65	73	85	39-45 ans	+20
1956-1950	32-38 ans	62	71	79	46-52 ans	+17
1943-1949	39-45 ans	51	61	71	53-59 ans	+20
1936-1942	46-52 ans	44	51	70	60-66 ans	+26
1929-1935	53-59 ans	36	47	62	67-73 ans	+26
1922-1928	60-66 ans	32	40	48	74 ans +	+16
1915-1921	67-73 ans	30	32	-		
1908-1914	74 ans +	23	-	-		
Total		49 [3847]	62 [4078]	77 [4107]		

Enquêtes Cevipof 1988/1995 et Panel électoral français 2002, vague 1. Population métropolitaine inscrite sur les listes électorales.

>>>

solidaire pour défendre ses revendications est plus ancré dans la culture de gauche, il s'est considérablement développé chez les électeurs de droite où le taux d'approbation de la manifestation a progressé de plus de 30 points de pourcentage depuis 1988 (cf. tableau 4).

Une tendance européenne

Si la France reste dans le peloton de tête (38 % de manifestants déclarés en 1999), avec la Grèce et la Belgique (respectivement 38 et 39 %), cette hausse du potentiel manifestant s'observe dans l'ensemble des pays de l'Union européenne : la proportion moyenne des citoyens européens déclarant avoir déjà suivi une manifestation autorisée est passée de 18 % en 1981 à 27 % en 1999

(Enquêtes Valeurs). Le « potentiel » manifestant tel que le mesurent ces questions ne se traduira pas nécessairement en actes. La mobilisation effective dépend du travail militant, de la force des réseaux, de l'efficacité de la propagande des organisations qui appellent à manifester. Et chaque manifestation est un événement unique, dont la temporalité, les revendications, le public ne ressemblent à aucun autre, réclamant une autre approche que la « disposition à » manifester.

Mais l'enquête par sondage nous renseigne sur l'adhésion massive au principe même de la manifestation comme forme d'action collective et suggère que l'ardeur manifestante des Français n'est pas près de s'éteindre.

Stigmatiser enfin, comme l'a fait Jean-Pierre Raffarin, le « gouvernement de la rue » en l'opposant à la représentation nationale est un contresens. Ceux qui approuvent et pratiquent la manifestation et la grève sont aussi les plus attachés à la démocratie, à ses institutions et à l'exercice du droit de vote. Loin de s'opposer, ces formes de participation politique se complètent. Elles témoignent de l'élargissement du « répertoire d'action » des citoyens et de leur aspiration à une démocratie plus directe, plus participative et plus forte. ■

Nonna Mayer

Directrice de recherche au CNRS, co-responsable du comité de liaison de la section 40.

Tableau 3. Acceptation du recours à la manifestation de rue selon la profession et le statut (%)

	Agricul.	Patron	Cadre Sup.	P. Interim	Employé	Ouvrier	Chômeur	Étudiant	Privé	Public
1988	43	31	60	57	48	46	52	81	47	56
1995	48	42	75	69	61	59	71	90	62	69
2002	65	65	83	83	74	75	80	94	75	83
	+22	+34	+23	+26	+26	+29	+28	+13	+28	+27

Enquêtes Cevipof 1988/1995, Panel électoral français 2002, vague 1. Population métropolitaine inscrite sur les listes électorales.

Tableau 4. Acceptation du recours à la manifestation de rue selon la position sur l'échelle gauche droite (%)

	Gauche 1	2	3	4	5	6	7 Droite	Total
1988	75	72	61	42	35	35	37	49
1995	74	79	78	60	55	46	40	62
2002	91	89	84	73	70	65	67	77
	+16	+17	+23	+31	+35	+30	+30	+28

Enquêtes Cevipof 1988/1995 et Panel électoral français 2002, vague 1. Population métropolitaine inscrite sur les listes électorales.

Manifestations,

démocratie, légitimité ←

Dans manifestation de rue... il y a rue

Progressivement, la manifestation s'est institutionnalisée, avec la fixation d'espaces publics urbains, le développement de la démocratie représentative et des marges de tolérance accordées par le pouvoir. Au terme de ce processus, descendre dans la rue est désormais un mode d'action politique légitime.

S I LA RUE est aussi ancienne que la ville, sa configuration contemporaine émerge, au siècle dernier, par une transformation fonctionnelle et morphologique. Au début du XIX^e siècle, la rue est encore un lieu d'habitat, un lieu en quelque sorte privé, un monde propre à la classe ouvrière qui s'oppose à l'espace clos de la demeure

bourgeoise. «T'es dans la rue, va, t'es chez toi», chante Aristide Bruant. Peu à peu, cependant, l'espace de la rue se publicise et se compartimente : le développement de la circulation routière refoule les piétons sur l'étroite bande des trottoirs, la rue devient espace de circulation pour des passants, la flânerie étant désormais réservée aux boulevards,

du moins à Paris et dans les grandes métropoles de province. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si Jules Vallès, en 1867, intitule son journal *La Rue*, pour le distinguer du *Boulevard*, autre journal créé par un photographe mondain, Carjat.

Lieu de flânerie dominicale et de circulation, la rue est également, au

>>>

>>>

XIX^e siècle, un lieu éminemment politique. On s'y attroupe pour lire les journaux placardés ; c'est là que l'affiche politique, bientôt illustrée, se donne à voir à partir des années 1890 ; c'est là surtout que les sans-voix, ceux qui ne disposent pas d'un accès routinier aux canaux traditionnels de la participation politique, peuvent se faire entendre par la manifestation.

Le terme même de manifestation apparaît d'ailleurs dans son acception actuelle aux alentours de 1848, désignant de plus en plus fréquemment un déplacement collectif organisé sur la voie publique visant à exprimer pacifiquement une opinion. La manifestation se distingue de phénomènes plus anciens comme la « journée » ou l'émeute par son caractère organisé et discipliné (le premier service d'ordre manifestant est mis en place en 1909).

Il est frappant de noter que c'est au moment même où le pouvoir cherche à repenser la ville en fonction d'impératifs d'ordre public que s'ancre durablement la pratique de la manifestation de rue. A Paris, c'est Haussmann, nommé préfet de la Seine en 1853, qui entreprend l'assainissement physique et moral de l'espace urbain par la création de larges artères peu propices à la barricade et facilement dégageables au canon. La pacification progressive de la rue renvoie donc autant à l'invention de nouvelles formes d'expression qu'à une profonde mutation de la morphologie urbaine. C'est également à ce moment que se fixent, en fonction des groupes manifestants et des enjeux, les espaces urbains propres au défilé.

Tout d'abord, les manifestations entrent dans la ville alors qu'avant la révolution haussmannienne, les cortèges correspondent à une conception close de l'espace urbain, se contentant d'entrer dans la ville, d'en sortir, ou d'en faire le tour.

Les lieux de pouvoir, cible des manifestations

Ensuite, les lieux de pouvoir deviennent de plus en plus fréquemment la cible des rassemblements et le point d'aboutissement des cortèges (ministères, préfectures, mairies, ambassades, etc.), dessinant ainsi une géographie symbolique du pouvoir et suggérant que l'occupation de la rue est moins une fin en soi (par exemple festive et/ou identitaire) qu'un moyen d'interpeller directement le pouvoir.

Ordre et désordres de rue : le pouvoir face à la manifestation

Enfin, on notera que des stratégies d'occupation de la rue propres à chaque groupe se sont cristallisées avec le temps. A Paris, la droite manifeste le plus souvent rive droite, que ce soit place de la Concorde (les boulangistes et les nationalistes, du fait de la proximité du Palais-Bourbon) ou dans le quartier de Saint-Augustin (par exemple, actuellement, le premier Mai du Front national). Les manifestations des partis et

syndicats de gauche se concentrent dans l'Est parisien, aux alentours de la Bourse du travail et le long des itinéraires reliant les places de la Bastille, de la République et de la Nation. Quant aux étudiants, toujours à Paris, ils considèrent le quartier Latin comme « leur quartier » comme le suggérait le Préfet Lépine dans ses mémoires. Plus récemment, en 1986, à la fin de la manifestation du 4 décembre aux Invalides, les derniers participants se regroupent et se rendent naturellement dans le quartier Latin pour se réfugier et faire le point. Puis, le 6 décembre, à l'issue de la manifestation en hommage à Malik Oussekin, c'est dans le quartier Saint-Michel que plusieurs barricades sont dressées et que les manifestants tiennent la rue plusieurs heures durant.

Ce dernier exemple suggère des usages différenciés de la rue en fonction à la fois de cultures spécifiques et de ressources inégales. Pour en rester à la barricade, il semble que dans la période contemporaine, et à de rares exceptions près, seuls les étudiants y aient recours, à la fois sans doute par référence aux journées révolutionnaires traditionnelles et à 1968, mais aussi parce que les étudiants se regroupent souvent dans les bâtiments de leurs universités, soit pour les occuper, soit pour s'y réfugier. Le sentiment de disposer d'un « territoire » devant rester libre de toute intervention policière explique alors la construction de barricades pour empêcher le passage des forces de l'ordre.

Avec l'instauration du suffrage universel direct en 1848, le nombre fait

>>>



>>>

son irruption en politique et le recours à la rue, par les masses qu'il mobilise, même s'il demeure pacifique et organisé, constitue une menace pour le pouvoir. Aussi l'histoire de la manifestation de rue est-elle aussi celle d'une lente conquête d'un droit à l'expression politique directe, comme en témoigne l'évolution des stratégies policières d'ordre public.

1935, le droit de manifester dans la rue inscrit dans la loi

Avant la loi de 1935, qui, pour la première fois, organise le droit de la manifestation, la rue est seulement autorisée pour certains types de cortèges, principalement les processions religieuses. Toutes les autres formes de rassemblement sont qualifiées d'attroupement et la police cherche systématiquement à les prévenir.



Le traitement réservé à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle aux manifestations ouvrières du 1^{er} Mai illustre parfaitement cette vision des choses. Par exemple à l'approche du premier Mai 1890, le pouvoir décide l'incarcération des grands leaders anarchistes et de quelques agitateurs d'extrême droite. Les autorités menacent à travers un communiqué d'interdire la journée. Le jour dit, depuis tôt le matin, à Paris, la troupe garde les barrières afin d'empêcher les ouvriers de la banlieue de pénétrer dans la ville. De la rue de Rivoli à la place de l'Opéra, les boulevards sont recouverts de sable pour faciliter les charges de cavalerie.

Même scénario quelques années plus tard, pour le 1^{er} Mai 1906, avec la concentration de cinquante mille hommes de troupe dans la capitale et l'occupation de tous les carrefours stratégiques et boulevards, empêchant toute tentative de manifestation. La place de la République, lieu le plus sensible de la journée, connaît pendant des heures l'étonnant spectacle du « manège Mouquin », carrousel continu d'unités de dragons destiné à interdire tout accès à la place.

Après 1920, les gouvernements successifs vont dénoncer les menées de « l'ennemi communiste » qui, « sur ordre de l'extérieur », menacerait les rouages de la République. Aussi l'entre-deux-guerres est-elle marquée par le recours à deux grandes tactiques : l'occupation préalable du terrain et les arrestations préventives. A l'annonce d'une manifestation, les manifestants présumés sont systématiquement cueillis « à la tête » et « ratissés » par la police, dès qu'ils arrivent à proximité des lieux de la manifestation. Ils sont ensuite détenus pendant quelques heures dans des postes de police, en vertu des pouvoirs de l'article 10 du code d'instruction criminelle.

La lente reconnaissance du droit à la manifestation

Malgré la lente reconnaissance du droit à la manifestation, le pouvoir a continué longtemps à empêcher la

rue de devenir un lieu d'expression politique. Ce n'est véritablement qu'à partir de la moitié des années soixante-dix que les modalités de gestion des manifestations vont changer permettant à la plupart des groupes et dans la majeure partie des situations, une occupation pacifique de la rue.

Cette évolution se marque par deux traits : la coopération d'abord des responsables de la police avec les organisateurs de manifestation, la police cherchant à préserver à la fois la liberté de circulation et le droit à l'expression politique des opinions. Dans ce cadre, l'intervention policière consiste également à favoriser le déroulement de la manifestation par la déviation de la circulation automobile, l'isolement d'éventuels contre-manifestants, etc. La visibilité minimale des forces de l'ordre et le retardement au maximum des interventions, ensuite. Le droit à occuper la rue est là explicitement reconnu tant que l'événement demeure pacifique et ne fait pas l'objet d'un ordre de dispersion par l'autorité publique. La dispersion, par la charge, les gaz ou les canons à eau, ne doit intervenir qu'en dernier recours.

En 150 ans, le recours à la manifestation s'est institutionnalisé de manière durable, devenant une pratique de plus en plus courante, perceptible à la fois à l'augmentation en nombre des manifestations et à la diffusion de sa pratique dans toutes les couches de la société. A côté des formes plus « conventionnelles » d'expression politique, telles que le vote, descendre dans la rue fait désormais partie du paysage politique. ■

Olivier Fillieule
Professeur,
Université de Lausanne.

→ NOTE/RÉFÉRENCE

(1) FILLIEULE, Olivier. *Stratégies de la rue*, Paris, Presses de Science Po, 1997. •

Manifestations,

démocratie, légitimité ←

Un affichage calculé du corporel : le langage contemporain de la manifestation politique

Les travaux récents sur la manifestation politique tendent à souligner l'euphémisation de la violence physique. Pour autant, il ne faut pas désincarner trop vite la manifestation de peur de manquer sa spécificité : celle d'une action politique exploitant curieusement l'expressivité corporelle.

DEPUIS VINGT ANS, historiens et politistes français concourent à mettre en valeur la pacification à long terme de la manifestation. Pourtant, il faut se garder de la désincarner trop vite, plus vite que l'histoire...

La pacification de l'action manifestante

La pacification à long terme de la pratique manifestante est d'abord attestée par les circonstances de son apparition. La manifestation prend sa forme, après 1830 et 1848 sur-

tout, aux lendemains de la révolution comme un moyen d'action spécifique et autonome, distinct de l'émeute (Favre, 1990, 16). Sa forme normale – avec ses débordements toujours possibles, voire attendus – se stabilise sous la troisième

>>>

>>>

République au moment de l'installation de la démocratie représentative. Elle devient peu à peu une expression contrôlée, et réglée, de l'agressivité investie dans le conflit politique : d'aucuns tendent à dater l'émergence de la forme manifestante du moment où la manifestation a été encadrée par un service d'ordre en 1909 avant d'être encadrée juridiquement en 1935. Et ce contrôle est encore, pour partie, un auto-contrôle : ceux qui déclarent une manifestation à la préfecture « déclarent disposer des moyens propres à assurer le caractère pacifique de la manifestation »¹.

Autre indice de cet auto-contrôle accru : la progressive désincarnation de la cible visée par l'action politique qu'on peut lire à travers l'évolution française des « répertoires d'action politique » évoquée par Charles Tilly entre les années 1650 à 1850 et les années 1850 à 1980. Elle dévoile notamment que les agressions directes aux biens, et mimées – par effigies interposées – aux personnes (chats, mannequins) tendent à se faire moins systématiques.

Enfin, l'euphémisation de la violence manifestante paraît bien marquer les manifestations françaises récentes. Les travaux des politistes insistent sur la contention de la violence physique et le caractère ritualisé de la manifestation (Favre, 1990, Fillieule, 1997, Collet, 1982), ou sur l'utilisation spectaculaire, « stratégique », « symbolique », de la violence physique (Champagne, 1984, 1990 ; Guillemain, 1984 ; Sommier 1993a, 1993b, 1996 ; Crettiez, 1993), « favorisée par les logiques de la société médiatique » (Braud, 1993), ou encore sur la coopération entre responsables policiers et manifestants pour assurer le bon ordre de la manifestation (Sommier, 1996 ; Bruneteaux, 1996 ; Fillieule, 1997). Voilà qui incite les analyses récentes à traiter les cas d'affrontements corporels comme des reliquats du passé, propres aussi à certains groupes (Champagne, 1984, Sommier, 1996 ; Fillieule, 1997 ; Gaubert, 1995).

Éloquentes, encore, par comparaison, les quelques monographies existantes de manifestations plus anciennes, violentes et par là, res-

tées dans l'histoire : comme celle du 6 février 1934 (Bernstein, 1975), la manifestation contre Ridgway en 1952 (Pigenet, 1990, 1992), ou les dernières manifestations parisiennes de la guerre d'Algérie (Gaïti, 1994). Éloquent enfin, un travail sur les manifestations de la fin des années soixante en France et en Italie : parce qu'il prend pour fil rouge de l'analyse le progressif abandon de la violence physique (Sommier, 1998).

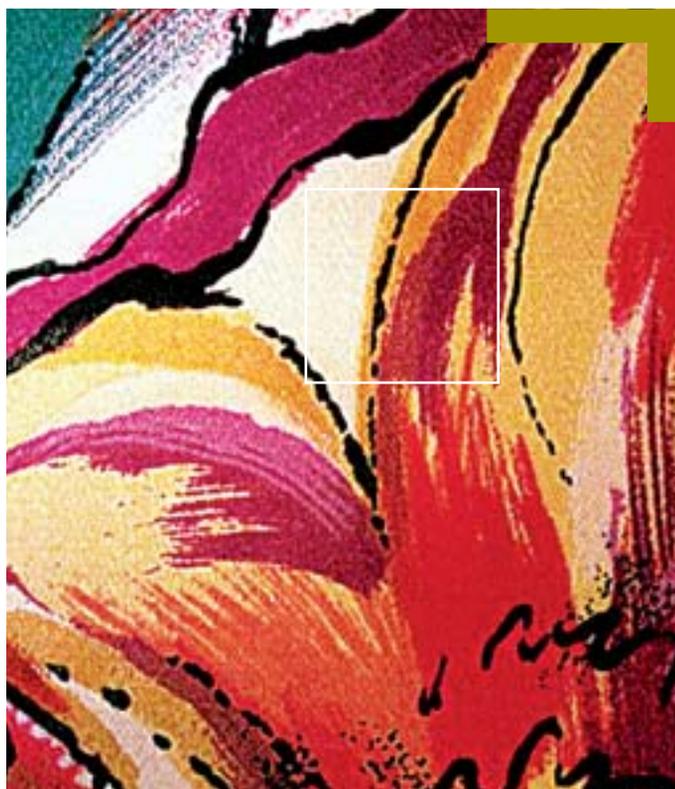
**Manifester,
c'est incarner
de vive voix,
en chair et en
os, une opinion**

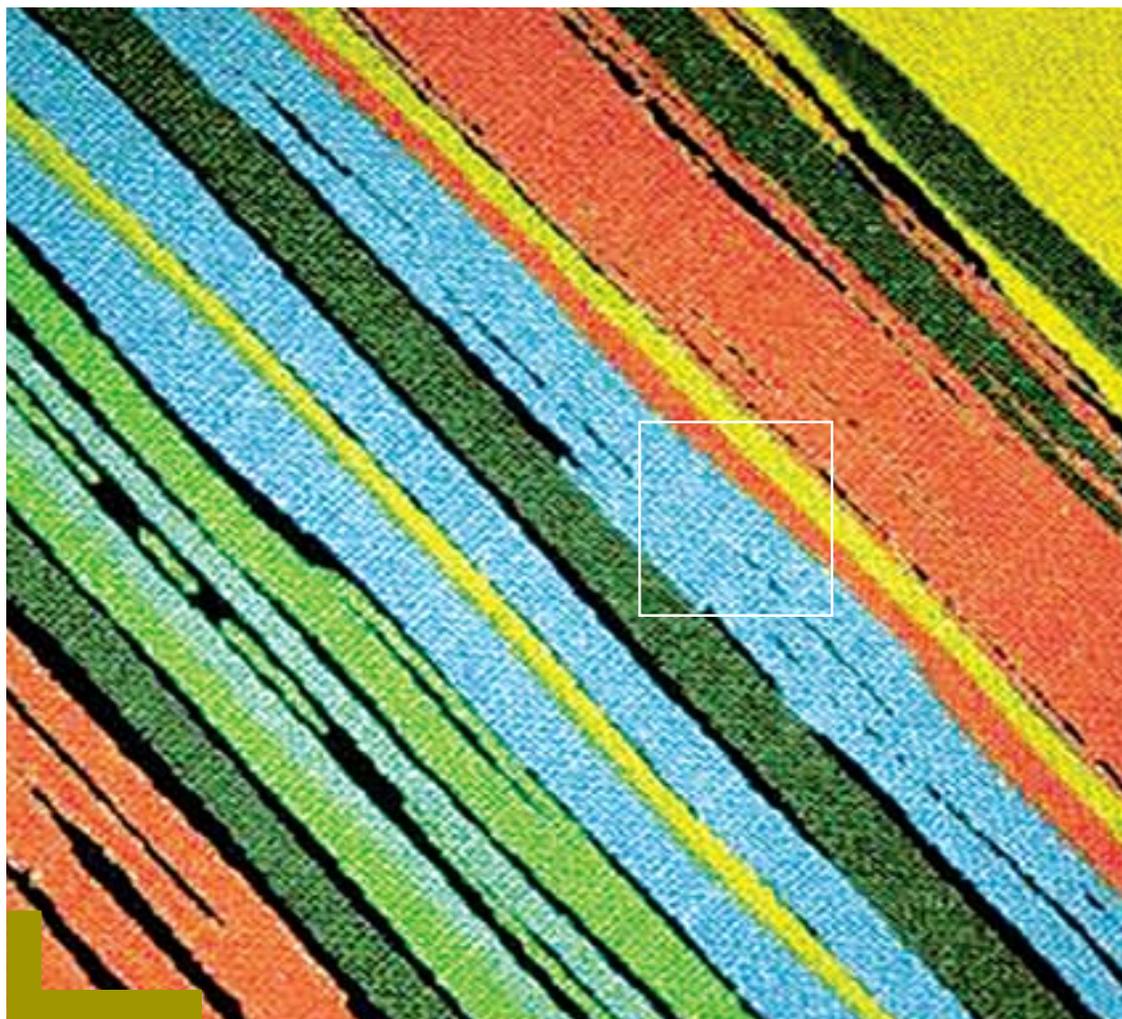
Surveillance de « l'intérieur », conformité croissante à des règles du jeu dûment codifiées : la conflictualité politique s'exprimerait ici de manière de plus en plus maîtrisée. Ce mécanisme d'auto-contrôle croissant des pulsions agonistiques relèverait-il du processus de civilisation conceptualisé par Norbert Elias ? L'hypothèse est tentante, et plusieurs auteurs y recourent plus ou moins allusivement (Sommier, 1998 ; Bruneteaux, 1996 ; Gaubert, 1995).

La dimension physique de l'action manifestante

Pour autant, il serait dommage de désincarner trop vite la manifestation de peur de manquer sa spécificité, c'est-à-dire cette manière très particulière de « manifester » son opinion : en agitant les risques corporels, mais aussi, plus simplement en choisissant d'incarner ce dont on parle. On ne peut qu'être étonné de la permanence de cette manière physique – primitive ? –, d'exprimer une opinion : de vives voix et en chair et en os. Tirons parti de cet étonnement : la fonction d'expressivité politique continue à être confiée à des signifiants corporels.

>>>





>>>

Le corps est, de fait, un signifiant efficace du risque de l'affrontement : outre la menace dirigée vers l'autre, c'est peut-être la violence faite à soi qui est aujourd'hui la plus subtilement mise en spectacle, utilisant, pour parler comme Norbert Elias, le « seuil » de tolérance collective à la violence physique.

Livrer ostensiblement le corps à l'État, à des souffrances dont il devient alors la source par son indifférence (grèves de la faim) ou sa cruauté (arrestation de corps présentés comme inoffensifs par Act Up), c'est obliger l'État à exercer le monopole qu'il détient, en matière de violence physique légitime au sein d'une mise en scène dramatisée qui lui échappe et qui n'est guère flatteuse : ce sont des corps victimes et non menaçants sur lesquels s'exerce cette violence. Manifester, c'est alors se montrer

dans des postures corporelles, que ce soient celles de l'agression ou du sacrifice consenti, qui continuent à évoquer la bataille (Champagne, 1984). Se préparer à une manifestation, ce serait moins se préparer aux à-côtés physiques réels de cette activité (dont le risque peut faire partie) qu'à l'affichage corporel spécifique qu'elle réclame. Pour parler comme Goffman, mais à propos des façades verbales, les manifestants sont des spécialistes en « façades » corporelles.

Le rapport affiché de chaque groupe manifestant à la violence physique mais aussi à la corporéité décrit un « habitus » politique (au sens éliasien : de rapport aux pulsions, ici agonistiques). Ainsi de l'indexation agressive de l'autre par les militants d'Act Up (Patouillard, 1996) : montrer désormais du doigt et pas du poing révèle une « économie de la

menace » spécifique et, peut-être, moderne, méritant l'analyse (Memmi, 1996).

Imposer sa présence

Mais bien souvent, dans les manifestations récentes, le risque physique étant très faible, c'est le simple engagement physique dans l'action manifestante (et non l'exposition, même jouée, au risque) qui est alors porteuse de signifiés.

L'affichage corporel vise alors à redoubler la présence de ce, ou de celui, qui est représenté ici. Exhibition d'un groupe ou des causes inentendus : il en est pour lesquelles le corps s'impose comme un signifiant particulièrement efficace ; ainsi de la lutte contre le SIDA ou la myopathie, au profit desquelles il endosse les symptômes, réels ou prétendus, de la maladie, voire de la mort promise.

>>>



>>>

La simple présence des corps est forte : elle est performative. Elle impose ce dont on revendique la reconnaissance. Mettre en scène la maladie, c'est la brandir comme incontournable. Manifester en costumes traditionnels, comme le font les sahraouis, ce n'est pas simplement se rendre visibles, c'est proclamer une identité culturelle prétendument si forte qu'elle marque les pratiques vestimentaires.

Enfin les corps permettent, non pas seulement de communiquer mais d'accroître l'engagement manifestant en l'éprouvant. Exprimer sa participation à l'action politique grâce à la somatisation (cris, chants, contorsions, colère feinte) qu'autorise la manifestation, permettrait de l'in-

tensifier (Soutrenon, 1996). On parvient là au degré zéro de la conflictualité dans l'usage du corps manifestant. La manifestation est donc une « représentation politique » en des sens divers. Manifester, c'est rendre présent ce qui est absent : ici, une conflictualité politique euphémisée ailleurs. C'est aussi intensifier la présence légitime en la produisant ostensiblement : « représenter » quelqu'un, c'est le faire comparaître, personnellement et/ou par un titre (Marin, 1981). Mais c'est aussi produire une « représentation » à la réussite de laquelle profite la simple intensité de la « présence » des acteurs.

Un affichage calculé du corporel : ces « mœurs de sauvage » que demeurent les pratiques manifestantes

empruntent au total un langage étonnamment sophistiqué, et dont l'analyse n'a été qu'entamée. ■

Dominique Memmi
Directrice de recherche
au CNRS.

→ NOTE/RÉFÉRENCE

(1) FAVRE, Pierre (Dir.). *La Manifestation*, Paris, Presses de la FNSP, 1990.

Une version plus détaillée du présent article (avec l'ensemble des références bibliographiques) est paru dans *Sociétés Contemporaines*, n° 31, p. 87-106, juillet 1998. Ce numéro rassemble un ensemble d'articles consacrés au « corps protestataire ». •

Manifestations,

démocratie, légitimité ←

La manifestation de rue, fruit d'un processus

La manifestation de rue a longtemps été tenue pour illégitime au regard du système politique. Elle s'est progressivement incorporée comme un possible moyen de gestion pacifique des crises sociales ou politiques.

L'usage intransitif du verbe « manifester » s'impose en 1868 selon *Le Robert*; après que son participe présent, – manifestant, manifestante –, se soit substantivé (1849, chez Proudhon). Ces évolutions sémantiques signifient la prise en compte de l'irruption des masses dans l'espace public mais anticipent sur l'effective autonomisation de ce mode d'expression politique.

La manifestation, une démonstration collective publique d'une opinion

La manifestation, comprise comme la « démonstration collective publique d'une opinion », se déploie sur le même terrain que les cortèges processionnels, religieux ou corporatifs, mais aussi bien que l'insurrection, l'émeute ou l'attroupement. Elle emprunte aux premiers, quoique sans excès, mais se distingue des

seconds à plus d'un titre. Ces derniers sont des mouvements spontanés, caractérisés par le rapport d'imédiateté qu'ils entretiennent avec leurs causes ou leurs objectifs. Ils impliquent le plus souvent la violence.

La manifestation relève *a contrario* de la symbolique. Elle noue avec l'espace et le temps des rapports qui lui interdisent de se déployer en des

>>>

>>>

lieux ou à des dates indifférenciés. Le plus souvent source d'effets différenciés, rarement mesurables, elle démontre précisément sa force pour éviter la violence, sans toujours parvenir à l'éviter. Ce produit fragile de règles et de codes tacitement admis par toutes les forces en présence est un précipité toujours instable tendu entre l'émeute et la fête, sa double origine. Qu'un des acteurs s'avise à modifier unilatéralement les règles du jeu et elle bascule, aisément, du côté du pôle non symbolique ; quand l'État décrète, le 17 octobre 1961, qu'une manifestation dans des formes communément admises est une « opération de guerre de la Fédération de France du FLN » ou, inversement, quand les manifestants cessent, en tout ou partie, de s'auto-contraire (lors de la manifestation Ridgway, par exemple ou, à partir des années soixante-dix quand surgissent les « casseurs »). Cela vaut encore quand des manifestants se réclament de codes extérieurs au système consensuel cessant, *ipso facto*, de fonctionner comme tel. Le compromis vole alors en éclats en établissant de nouveau la rue comme le possible lieu de tous les dangers. D'où l'efficacité très relative du droit et de la répression.

Ce mode d'investissement de l'espace public (dans son acception

Entre l'émeute et la fête, la manifestation est un précipité instable qui relève de la symbolique

littérale) participant de la construction d'un espace public au sens habermassien du terme ne s'affirme pour une modalité spécifique du politique qu'après que la République ait consolidé ses assises.

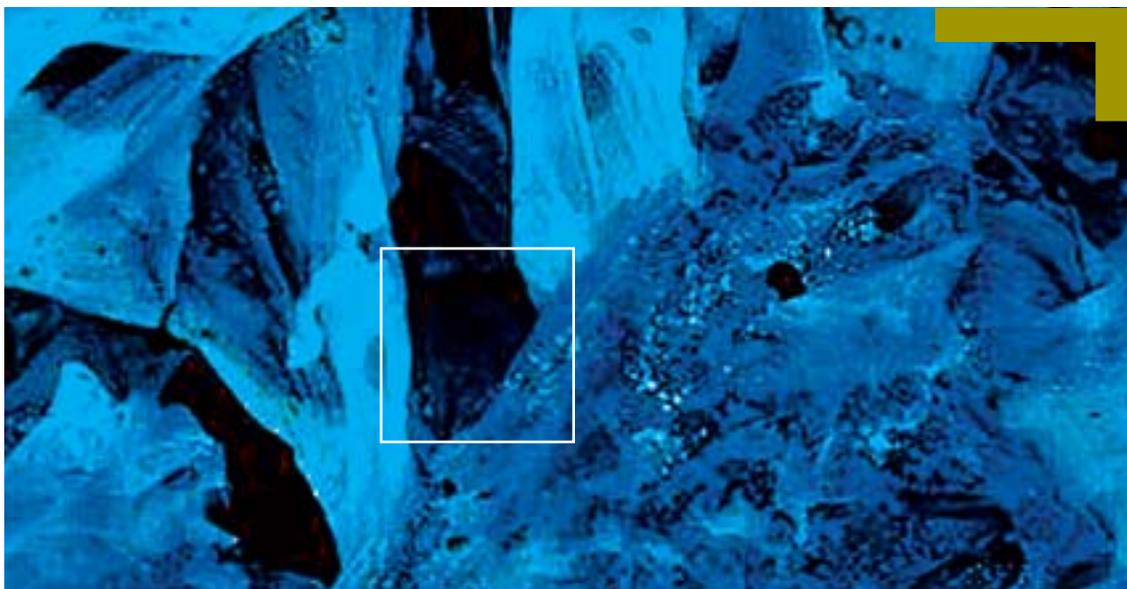
La législation relative aux investissements de l'espace public épousait fidèlement la chronologie des « émeutes » ou tenues pour telles : lois martiales du 21 octobre 1789, du 23 février 1790 sur l'utilisation de la force publique et du 27 juillet 1791 sur la réquisition et l'action de la force publique, du 10 avril 1831, du 7 juin 1848 qui opère une distinction entre les attroupements armés, en tout état de cause totalement interdits, et les attroupements non armés,

interdits s'ils sont susceptibles de « troubler la tranquillité publique ».

La Troisième République ne remet pas fondamentalement en question cette législation. Ses fondateurs doivent à leur individualisme philosophique de tenir les corps intermédiaires pour des forces écrans entre le citoyen électeur et les élus, seule expression légitime du peuple souverain. Cette défiance à l'encontre des partis et des associations, compris comme l'expression d'intérêts particuliers que le régime ne saurait tolérer, vaut, *a fortiori*, pour « les mouvements de la rue » qui firent et défirent les régimes près d'un siècle durant.

Quelle peut être, en effet, la légitimité de mouvements destinés à se faire entendre des pouvoirs publics par d'autres voies quand le suffrage universel combiné aux conquêtes démocratiques des années 1880 constitue le cadre légal permettant à chacun d'exprimer et donc de « manifester » individuellement – la différence est notoire – sa pensée ? Cette illégitimité proclamée permet de comprendre que le régime n'intègre pas la manifestation au rang des libertés démocratiques qu'il garantit alors ; à la différence de l'Autriche, de la Grande-Bretagne ou de la Belgique où le droit de manifes-

>>>



>>>

ter est d'autant plus aisément concédé que la rue n'entre pas constitutivement en concurrence avec un suffrage universel introduit tardivement (et ne véhicule pas, au demeurant, cette même charge symbolique). Aucune des constitutions républicaines successives ne formule l'existence d'un droit à la manifestation dans son acception contemporaine. En vertu de la loi municipale de 1884, son éventuelle tolérance relève de l'appréciation des maires, Paris, dès lors, excepté. Cette absence de libéralisme ne constitue pas un obstacle à l'émergence de la manifestation. Les crises qui rythment les deux premières décennies d'existence de la République voient les « manifestations de la rue » céder la place à des manifestations de rue où la rue, de sujet fantasmagique, devient espace.

Mais la manifestation suppose la prévision et la programmation, l'existence d'appels, plus ou moins diffusés mais toujours édictés, quand l'action constitue, dans la révolte ou l'émeute, sa propre fin. Elle nécessite, sinon toujours l'élaboration d'une stratégie véritable de la part de ses organisateurs, du moins une certaine maîtrise des foules, tenues à l'écart des mouvements de désespoir et de révolte que le rapport des forces conduirait à l'échec obligé ; afin de les mobiliser quand il se fait plus favorable. Elle introduit, par là, une relation distanciée aux temps de la politique et de l'Histoire qui cessent d'être des temps de l'immédiateté et de l'urgence pour devenir ceux du détour nécessaire et possible. Un tel mode d'expression ne peut s'autonomiser qu'avec l'existence de partis à la fois capables d'évaluer ce rapport des forces, d'en capitaliser les acquis et de produire du sens à partir de ce qui n'était qu'action. Il s'affirme avec l'émergence des partis de type moderne, au sortir de l'affaire Dreyfus.

Cette modalité non institutionnelle du politique s'impose de façon précoce pour une pratique de droite comme de gauche appropriable par tous les acteurs sociaux, dans leur

diversité. Elle est paradoxalement plus souvent mobilisée par ceux dotés de ces pratiques institutionnalisées que sont la grève et le suffrage universel que par les autres. Elle peut connaître des périodes de basses eaux mais jamais de disparition prolongée, pas même durant la guerre de 1914-1918 ou sous l'Occupation. En 1907, Clemenceau admet qu'on peut tolérer certaines démonstrations, en fonction de la personnalité de leurs organisateurs et de leur capacité à les encadrer en accord avec les pouvoirs publics (la « grande » protestation contre l'exécution de Francisco Ferrer, le 17 octobre 1909, première du genre).

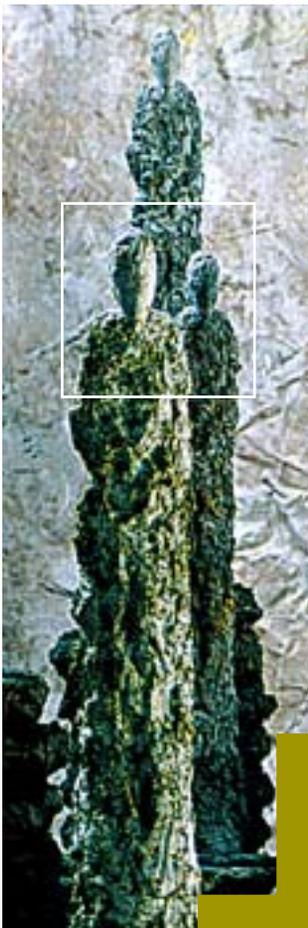
Ce mode d'expression s'affirme avec l'émergence des partis politiques

En 1921 est créé un corps de gendarmes mobiles spécialisés dans le maintien de l'ordre. En 1935, le décret de loi d'octobre introduit l'obligation de la demande d'autorisation préalable et, par là même, lui confère un statut. Mais le statut s'impose dans les faits plus que dans les textes. Après l'écrasement de la Commune, aucun régime n'est plus tombé sous la pression de la rue et les crises majeures (dont des manifestations nationales étaient constitutives 1934, 1968) se sont résolues, au contraire, dans le cadre du régime existant. La régulation d'une crise par le biais de manifestations est le symptôme des limites dans lesquelles chacune des parties en présence entend se borner. Elle signifie que la partie se joue sur le terrain de la maîtrise hégémonique, non sur celui de la violence ; en impliquant l'adhésion aux codes constitutifs d'une société et, par là, l'absence de crise du régime.



>>>

Jean-Michel Solvès (peintre, sculpteur)



>>>

A partir de 1958 et plus encore de 1962, l'existence d'un chef de l'État concentrant en sa personne l'expression de la souveraineté populaire et doté du pouvoir de recourir au référendum, modifie potentiellement le sens et la nature de cette autre modalité d'interpellation directe qu'est la manifestation, désormais susceptible d'exercer sa pression sur le pouvoir législatif sans le remettre en cause *ipso facto*. Cette condition nécessaire au changement n'est cependant pas suffisante. La manifestation du 30 mai 1968, la mort politique d'une extrême gauche tenue pour responsable de la ré-émergence de la violence manifestante de 1968 à 1973 puis le déclin des formations politiques qui tenaient la rue pour un des leviers de leurs stratégies de relève au gaullisme – le PCF en premier lieu – participent d'une conversion qui ne s'affirme pleinement qu'après les présidentielles de 1981 et les expériences de cohabitation. En autori-

sant de profondes évolutions du régime et de sa nature sans crise politique pour corollaire obligé, elles permettent à l'État de penser et de gérer alors et alors seulement, les manifestations de rue en termes nouveaux. Non sans précipiter des mutations d'ampleur.

Les décennies 1980 et 1990 sont caractérisées par une croissance exponentielle des manifestations dont beaucoup de rassemblements de faible ampleur mais également des démonstrations nationales d'envergure à Paris où le « million » de participants devient la pierre de touche du rassemblement réussi. Ces dernières sont presque toujours le fait d'acteurs ne disposant pas de l'arme de la grève (sinon par extension du sens) tels les étudiants ou concernant des problèmes débordant le cadre des salariés, l'École en premier lieu. Ces manifestations

La manifestation : une modalité d'interpellation directe du politique

s'imposent pour une modalité d'interpellation directe du politique. Certaines s'attaquent à des projets de lois, ministres ou secrétaires d'État. Presque toutes ont raison des projets incriminés et peuvent emporter jusqu'aux ministres en charge des dossiers (manifestation contre la loi Savary, contre le projet Savary...). Aucune n'est pourtant pensée en termes de crise politique ouverte par les gouvernements concernés. Ces manifestations, toujours tolérées, se sont donc imposées subrepticement pour une manière de référendum d'initiative populaire qu'aucun législateur n'aurait initié. Cette comparaison, filée par certains commentateurs dès 1968, sera avancée pour ouvertement par Édouard Balladur

en 1994 et poussée à son terme par Alain Juppé en novembre 1995. Ces évolutions vont de pair avec une attitude nouvelle des pouvoirs publics. La manifestation s'intègre furtivement au nombre des libertés constitutionnelles, à la condition de ne point troubler l'ordre public d'autant mieux tolérée qu'elle apparaît comme un possible moyen de gestion pacifique des crises urbaines ou sociales après l'avoir été des crises politiques.¹

Des nouveaux acteurs qui s'inscrivent dans une tradition républicaine

Le poids conservé des acteurs traditionnels dans l'organisation des manifestations n'exclut pas qu'elles se donnent, aujourd'hui, pour une modalité de redéfinition du rapport au politique ou du politique à l'œuvre, à l'image des associations nouvelles, souvent à leur initiative, et des exigences dont elles sont la fréquente expression. Depuis 1995, Paris s'efface au profit de nouveaux espaces, de la difficulté ou de l'exclusion (les cités), de la cohésion sociale mise à mal (l'implantation des manifestations de 1995 se superpose à celle du Non à Maastricht), espaces redéployés de la décision (Bruxelles, Strasbourg, Seattle, Washington) ou de ses effets combattus (Millau, Porto Alègre). L'entrée dans une nouvelle configuration politique qui trouve son principe dans l'effacement de l'État national constitué il y a deux siècles, ne gomme pas d'un trait les caractères que la manifestation doit à ses rapports avec le système républicain et l'histoire nationale. La manifestation « anti-Le Pen » du 1^{er} Mai 2002 qui participe de ces « levées en masse » exprimées par les manifestations du 12 février 1934 et du 30 mai 1968 vient l'attester. ■

Danielle Tartakowsky
Professeur, Université de Paris VIII.

→ NOTE/RÉFÉRENCE

(1) TARTAKOWSKY, Danielle. *Le pouvoir est dans la rue*, Paris, Aubier, 1999. •

Manifestations,

démocratie, légitimité ←



Manifestation et dérégulations

Dérégulation et nouvelles régulations marquent aujourd'hui la société. La manifestation change dès lors de nature. Elle n'est plus « pure protestation ». Elle sert d'appui aux diverses mobilisations qui se font face à la redéfinition de nouvelles règles du jeu.

La manifestation, fruit d'un processus et d'une histoire

Contrairement aux prédictions faites dans les années 50-60, les conflits sociaux apparaissent toujours plus nombreux, au moins dans certains pays. Et avec eux, leur lot de manifestations d'importance variable, selon les circonstances. Pour beaucoup d'auteurs, la manifestation relève de traditions politiques, culturelles ou militantes particulièrement présentes dans certains pays

comme ceux de l'Europe du Sud. L'histoire de ces pays est en effet marquée par l'existence de partis de gauche se reconnaissant dans des enjeux protestataires et radicaux et celle d'organisations syndicales particulièrement revendicatives, c'est-à-dire par une « configuration militante » qui a favorisé la manifestation et « l'occupation de la rue » comme un recours [quasi-spontané] aux mobilisations collectives. Or à bien des égards, cette tradition persiste

aujourd'hui encore, comme le montrent l'état et les formes prises par les mobilisations collectives durant ces dernières années en France, en Italie ou ailleurs.

Une pratique qui va au-delà du « peuple de gauche »

Pourtant, les traditions du passé ne sauraient tout expliquer des réalités manifestantes d'aujourd'hui. Les arguments qui s'y réfèrent sont souvent justes et pertinents mais

>>>

Jean-Michel Solvès (peintre, sculpteur)



>>> ils n'éclairent qu'en partie un fait désormais majeur : par-delà la permanence du recours systématique à la manifestation, on constate une amplification de celui-ci qui déborde les mobilisations les plus traditionnelles, souvent liées à ce que certains nomment le « peuple de gauche ».

La manifestation, objet protéiforme de toutes les mobilisations

En effet, les manifestations d'aujourd'hui ne concernent pas seulement d'importants problèmes sociaux (les retraites, l'emploi), les luttes contre le « Front national » ou la défense de la paix dans le monde et les protestations anti-guerres. Sans parler du monde paysan et de ses usages chroniques de la rue comme « lieu d'expression », d'autres mouvements qu'on ne saurait toujours confondre avec les formes les plus classiques du militantisme – les routiers, les policiers, les gendarmes, les médecins, la « Gay Pride », les chasseurs, etc. – interviennent de plus en plus dans l'espace public par le biais de la manifestation.

La manifestation, un mode de protestation face à la dérégulation de l'État

Au fond, tenter de comprendre la place et le statut des manifestations dans certaines sociétés contemporaines comme la société française, implique de faire appel à des arguments qui relèvent de situations qui ne s'inscrivent pas forcément dans la (longue) tradition historique. C'est ici qu'interviennent les changements qui ont, au cours des toutes dernières décennies, accompagné le rôle de l'État. L'ampleur prise aujourd'hui par la manifestation et son usage par des collectifs extrêmement disparates sont liés aux processus de

>>>



>>>

dérégulation qui ont marqué l'action de la puissance publique au sein de la société. La manifestation, c'est aussi une forme de protestation plus ou moins vigoureuse face à la dérégulation et à un pouvoir politique qui ne cesse d'affirmer que « l'État ne peut pas (ou ne peut plus) tout ».

Redéfinir de nouvelles règles du jeu

Mais dans ce contexte, la manifestation ne saurait se réduire à un simple mouvement protestataire, à un simple mouvement « en creux » face à des évolutions plus ou moins marquantes. Ce qu'expriment souvent les collectifs dans la rue reste ambivalent. En effet, dire la dérégulation contre laquelle la manifestation se dresse, ce n'est pas seulement dire la mise en cause de régulations (et donc de règles) bien établies et instituées. C'est dire aussi la redéfinition de nouvelles règles. Les conflits sur les règles établies ou les enjeux liés à la création de nouvelles règles se substituent ainsi souvent aux anciens enjeux d'hier grâce auquel le conflit ne prenait

Naissance des nouvelles formes d'action collective

sens que dans les débouchés politiques et globaux qui (parfois) s'offraient à lui. C'est dans ce cadre que l'on peut mieux comprendre l'émergence de nouvelles formes d'action collective et de défense revendicative tournées vers la proposition ou la contre-proposition, l'expertise ou la contre-expertise. Face à celles-ci, une « relecture » de la manifestation s'impose. Certes, la manifestation c'est encore et souvent l'affirmation de ce qui reste de culture militante traditionnelle et de recours à la mobilisation collective à des fins de pure protestation. Mais réduire la manifestation à ces seules fins, c'est l'amputer de certains de ses enjeux actuels essentiels. En effet, la mani-

festation, c'est aussi un appui aux orientations et aux propositions portées par certaines organisations syndicales (ou autres) et ceci afin de palier aux divers processus de dérégulation à l'œuvre.

La manifestation est ainsi devenue un instrument visant à intervenir dans le cadre des systèmes de règles et de régulations, (même si elle le fait souvent sur un mode indirect). C'est en ce sens qu'elle se resitue selon de nouvelles modalités face à la démocratie représentative, et pour cause. Les règles et les régulations qui agissent dans les sociétés modernes, ne sont jamais abstraites. Elles donnent souvent lieu à des codifications juridiques, conventionnelles et institutionnelles. En agissant sur elles, la manifestation est éminemment utile à la démocratie représentative et aux divers espaces délibératifs qui la parcourent. Ici, le « gouvernement de la rue » ne peut qu'accompagner l'exercice de la démocratie. ■

Guy Groux

Directeur de recherche au CNRS.



Manifestations,

démocratie, légitimité ←



La manifestation, un temps fort de l'action revendicative des enseignants

La manifestation a longtemps été un complément de la grève. Elle est devenue un moyen d'action autonome, ce qui a changé sa nature. Elle s'inscrit dans un ensemble où arrêt de travail, assemblée générale et manifestation de rue forment un tout.

IL NE FAIT GUÈRE DE DOUTE que dans l'imaginaire des enseignants et de leurs syndicats, la manifestation fait figure aujourd'hui de modalité d'action efficace, au même titre (au minimum) que la grève. Il est courant d'entendre que ce sont les manifestations – plus particulièrement les grandes manifestations nationales – qui ont permis d'obtenir satisfaction, que ce soit pour la revalorisation en 1989 ou la laïcité en 1994. Dans le premier cas, il y avait pourtant eu

des grèves nombreuses et bien suivies.

De l'usage de la grève et de la manifestation

Cela n'a pas toujours été le cas. Dans un récent ouvrage sur l'histoire du SNES¹, on peut constater par exemple qu'au cours de la période qui va de 1948 à 1966, la grève l'a nettement emporté quand il s'agissait de revendications professionnelles. Il y a eu certes des exceptions, mais qui dépassaient ce cadre (l'action

contre la loi Debré en 1960 par exemple).

Aujourd'hui, à lire les témoignages de collègues fortement impliqués dans le mouvement du printemps dernier, on constate au contraire que l'activité liée à la manifestation – préparation et organisation – a souvent pris le pas sur la grève, y compris là où on avait décidé la grève reconductible. Il arrive même que l'on fasse grève pour pouvoir participer à la manifestation du jour.

>>>

>>>

Réflexions d'un militant et d'un témoin

On livrera ici quelques réflexions qui sont d'abord celles d'un militant et d'un témoin. Le débat sur les modalités d'action a toujours été vif dans le syndicalisme enseignant. L'impossible rêve était évidemment de pouvoir faire comme les ouvriers : bloquer la machine. Comme la confiance en la grève de 24 heures s'effritait, on a cherché à renouveler l'arsenal. On est passé dans les années 1960 aux grèves de 24 heures mais tournantes, par académies par exemple, pour occuper plus longtemps le terrain, notamment les médias dont l'importance commençait à être bien mesurée. La grève des examens, la seule qui s'apparente aux grèves du monde ouvrier dans l'esprit des enseignants – bloquer la machine – est une vieille idée des années 1920. Elle fut réactualisée dans les années 1940 et 1950. On l'abandonna à cause de son impopularité. L'État ne restait pas inactif : il a progressivement rendu difficile à mettre en œuvre un grand nombre de modalités, notamment par la loi de 1963 introduisant le préavis et, surtout, la règle du trentième indivisible qui enlevait la possibilité largement utilisée jusqu'alors des grèves d'une heure, voire moins – retarder l'entrée en classe comme on disait. Cette dernière modalité permettait aussi de contourner la réticence de beaucoup d'enseignants à arrêter le travail. On aurait tort de réduire cela au souci de ne pas perdre une journée de salaire : il a toujours existé des enseignant(e)s, qui se déclaraient en grève tout en faisant cours, quitte à reverser leur journée de salaire au syndicat. Ce qui est frappant, c'est que tous ces débats relativement anciens ont été présents cette année encore au cours du mouvement.

Rendre la grève active par la manifestation

Manifester les jours de grève est une façon de rendre la grève active. Ce qui fut une préoccupation permanente. Il y a donc eu une sorte de dialectique entre grève et manifestation dont un des ressorts – pas le seul

bien sûr – était d'élargir le choix au-delà de la seule grève de vingt-quatre heures. Mais cet équilibre a aussi évolué, jusqu'à rendre la manifestation suffisamment « autonome » pour l'organiser le samedi, voire le dimanche. Ce qui permettait d'échapper à l'obligation de faire grève pour pouvoir manifester.

Il faut aussi tenir compte d'un autre phénomène. Les sections syndicales n'ont plus aujourd'hui l'importance numérique qu'elles pouvaient avoir naguère. C'est particulièrement vrai dans les collèges. Il a donc fallu inventer de nouveaux lieux de discussion collective. En période d'action, ce n'est plus à la réunion syndicale que les choses se décident mais dans l'assemblée générale. Celle-ci existe dans les établissements mais aussi à l'extérieur, assemblées inter-établissements, des établissements en lutte, etc. Il y a donc une sorte de continuum qui va de l'assemblée générale du collège à la manifestation, celle-ci étant perçue comme une sorte d'assemblée rassemblant tout le monde. Elle joue donc un rôle symbolique important, au moment où les syndicats ont du mal à rassembler toute la profession. Est révélateur à cet égard la coexistence, parfois tendue, des cortèges syndicaux avec ceux des établissements en lutte, où les syndiqués sont pourtant nombreux !

De la manifestation comme lieu du débat syndical

Le récent mouvement a montré aussi à quel point les grévistes prenaient de plus en plus conscience du fait que les problèmes posés par l'action contre la décentralisation, pour les retraites ou pour le budget s'inscrivaient dans un ensemble allant bien au-delà de l'affrontement classique avec l'État-patron. L'Union européenne mais aussi des organisations comme l'OCDE ou l'Organisation mondiale du commerce influencent fortement en effet les politiques éducatives. D'où une forte demande d'information. Non pas d'ailleurs, il faut le préciser, d'analyses toutes faites – c'est quelque chose dont on a tendance à se

méfier – mais de la documentation pour pouvoir juger sur pièces et se faire une opinion par soi-même. La manifestation devient alors le lieu où on peut élargir le cadre des discussions, échanger des textes et même acheter des livres². Et comme le temps est compté, on se retrouve en assemblée générale pour continuer à discuter après la manifestation.

Cette importance assez nouvelle donnée à la manifestation depuis une dizaine d'années a eu bien entendu des conséquences sur la façon de l'organiser et sur l'investissement militant et matériel. Cet investissement a joué aussi sur les symboles. Il n'y a plus grand chose de commun entre les cortèges gris – y compris dans la tenue très professorale des manifestants – de l'après-guerre et les cortèges actuels. L'influence des formes en usage dans d'autres parties du monde ou popularisées par d'autres types d'organisations, en général plus colorées et plus vivantes, est certaine.

A côté de la classique manifestation « de masse », où tout le monde est invité à participer, d'autres modalités ont été expérimentées. On a vu des enseignants bloquer les péages d'autoroutes, faire des opérations escargots, voire de véritables actions commandos. Il y a eu de vraies inventions comme les énormes ballons repris aujourd'hui par tous, etc. La manifestation continuera sans aucun doute à occuper une place de choix dans l'action revendicative. ■

Louis Weber

Institut de recherches de la FSU.

→ NOTES/RÉFÉRENCES

(1) DALANÇON, Alain. *Histoire du SNES*, Paris, IRHSES/Points de repères, 2003.

(2) Phénomène nouveau, l'Institut de recherches de la FSU a ainsi vendu dans les cortèges des centaines d'exemplaires de ses ouvrages sur les retraites ou sur le nouvel ordre éducatif mondial. •

La recherche

trahie ←

La recherche trahie

La recherche est en crise ; mais, plus encore elle est trahie parce que contrainte sous la pression « libérale » des marchés d'abandonner, au risque de la barbarie, ce qui lui donne son sens : affirmer la priorité de la connaissance et la liberté de toute pensée questionnante.

LA RECHERCHE est organisée institutionnellement de façon précise et repose sur un certain nombre d'établissements dont l'originalité reflète à la fois l'histoire et la date de leur création ainsi que les missions qui leur sont attribuées.

Les subventions de la puissance publique représentent environ 80 % des moyens des EPST (Établissements publics à caractère scientifique et technique : CNRS, Inserm...)

et 50 % de ceux des Epic (Établissements publics à caractère industriel et commercial : Cnes, Ifremer...). Les budgets du ministère de la Recherche alloués à ces organismes sont loin d'être équivalents : à eux seuls le CNRS et le Cnes consomment près de la moitié de la dotation ministérielle. Cela étant, il importe de noter que le CNRS, premier organisme français et européen de recherche à vocation théorique et fondamentale implanté sur l'en-

semble du territoire, exerçant également des missions de prospective, d'analyse de conjoncture scientifique, de valorisation et de formation, joue un rôle particulier dans le dispositif français de recherche.

Cette structure, dans laquelle l'ensemble des savoirs coexiste, facilite la rencontre des disciplines, leur enrichissement mutuel et, par cela, en dépit d'une certaine lourdeur administrative, constitue un pôle

>>>

>>>

unique de recherche souvent envié par les chercheurs et universitaires étrangers.

Il n'existe pas, en effet, d'organisme équivalent dans les autres pays d'Europe, à l'exception de plus petites structures aux ambitions limitées, possédant une dénomination très proche en Italie et en Belgique principalement. En Allemagne, la structure la plus comparable est constituée par le réseau des 81 Instituts Max-Planck, financé presque exclusivement par la puissance publique.

C'est principalement en France que l'on trouve, et en particulier au CNRS, des chercheurs recrutés jeunes vers 30 ans sur des postes définitifs et pouvant ainsi exercer sur le long terme, sans être assujéti immédiatement aux contraintes économiques et marchandes, un métier de chercheur préservant l'indépendance intellectuelle. Les politiques engagées en France et en Europe ne semblent pas, loin s'en faut, vouloir pérenniser cette situation, (qui a rendu possible la réussite du nucléaire, du TGV, d'Ariane et l'obtention de prix Nobel et de médailles Fields...) et s'orientent bien plutôt vers une précarisation généralisée ou les « meilleurs » chercheurs n'auraient la chance de trouver un poste définitif que vers 40 ans. Les « meilleurs » seront-ils alors choisis parmi les plus indépendants, les plus originaux ou parmi les plus obéissants ?

Les laboratoires et la politique scientifique

Les laboratoires sont au cœur de la vie et du travail scientifique. De dimensions très variables, de quelques chercheurs à plusieurs centaines, ils appartiennent, dans la plupart des cas, à plusieurs établissements scientifiques dans une relation contractuelle et, en général, à l'université et à un organisme de recherche. C'est ainsi que les universitaires, « enseignants-chercheurs », se retrouvent avec les chercheurs dans les travaux du laboratoire et qu'une stimulante collaboration peut se nouer entre les

activités de recherche et celles d'enseignement et de formation. On pourrait d'ailleurs souhaiter qu'à l'avenir se renforcent ces échanges.

Le financement des laboratoires dépend des subventions d'État et des collectivités régionales ainsi que de ressources, pouvant être très importantes, provenant des contrats que le laboratoire a signé soit avec des industriels soit avec des organismes divers dans le cadre des réponses aux appels d'offres des grands programmes nationaux ou internationaux comme ceux émanant, par exemple du 6^e PCRD (Programme cadre de recherche et de développement des communautés européennes) ou de l'ESF (European Science Foundation).

La contrainte des contrats

Il apparaît cependant qu'en multipliant, pour satisfaire à des impératifs de rentabilité budgétaire, les réponses à des contrats à court et moyen terme, les laboratoires risquent de se transformer en simple entreprise de service ou en boutique d'ingénierie informatique ou biologique et, par là même, peuvent être amenés à perdre leurs compétences théoriques spécifiques, compétences qui doivent toujours être entretenues et approfondies et cela, le plus souvent indépendamment de la réalisation effective de tel ou tel contrat. Ces contrats sont, en outre, parfois imposés par la politique discriminante et dangereuse dite des créneaux thématiques, une politique qui conduit à créer, par la mise en place de choix budgétaires très finalisés, des trous dans le potentiel de recherche de la Nation, voire de l'Europe. Ainsi se trouve très affaiblie la notion de veille scientifique qui permet de préserver un domaine scientifique qui à tel moment ne semble plus très fécond, mais qui quelques années plus tard, peut-être, sera à la pointe de la recherche en raison d'une conjonction théorique imprévisible.

Il importe donc toujours, dans les laboratoires, de ménager un temps nécessaire pour les approfondisse-

ments théoriques car ce temps conditionne la vie future du laboratoire, son maintien à la pointe de la recherche, c'est-à-dire finalement ses compétences pour répondre avec pertinence aux divers appels d'offres. La vie d'un laboratoire, et c'est la force de ceux qui dépendent de la puissance publique, s'inscrit nécessairement dans la durée, dans le métier acquis et dans l'expérience professionnelle et sa transmission, ce que permet un véritable mélange des générations à l'intérieur du laboratoire rendu possible aujourd'hui par le statut de chercheur ou d'ingénieur.

Pour une recherche libre et non orientée

C'est à ce prix et à ce prix seulement que les laboratoires et leurs chercheurs pourront rapidement répondre, aujourd'hui comme demain, aux besoins de la société, créer des instruments et des médicaments nouveaux. Dans tous les cas, c'est la recherche libre et non orientée – celle qui se développe dans les laboratoires à partir des problématiques théoriques des champs considérés ou en rupture par rapport à celles-ci – qui, seule, permet de penser le nouveau et de ne pas être conduit à l'assèchement définitif, à la mort conceptuelle. Il importe donc de ne pas conditionner la vie des laboratoires, en les étouffant financièrement comme c'est le cas en ce moment, aux seuls grands programmes ministériels ou européens sans parler des programmes industriels largement finalisés.

Il ne faut pas non plus, *a contrario*, y renoncer complètement. Une programmation s'impose pour répondre aux nouveaux besoins économiques et techniques, pour la mise en place d'expériences de grande envergure comme la réalisation franco-

>>>

>>>

italienne du détecteur d'ondes gravitationnelles Virgo ou la réalisation d'un nouvel accélérateur de particules au Cern. Ces deux exemples sont d'ailleurs très intéressants sur le plan de la vie et du développement scientifique. Ils s'inscrivent à la fois dans le champ expérimental visant au développement de la connaissance par la mise à l'épreuve d'un contenu théorique ainsi que dans le champ du développement technique immédiat en raison de la nécessité qu'il y a, pour monter ces expériences, d'approfondir des procédures et des savoirs dont, comme on le dit, « les retombées seront très rapides ».

Nous avons donc dans ces cas affaire à un double régime de production du savoir, l'un situé dans le champ de la connaissance, de l'accomplissement de la *theoria* (c'est-à-dire de la visée de vérité et de connaissance) et pour lequel un jour, peut-être, le monde et les choses qui nous entourent seront transformés, et l'autre s'inscrivant dans le champ de l'accomplissement technique rapide. Il convient cependant de noter que ce champ du technique résulte déjà, lui-même, de transformations conceptuelles et théoriques antérieures du monde. Il n'y a pas de technique pure, c'est-à-dire indépendante du champ préalable et constitutif de la *theoria*.

C'est ainsi que la science classique et moderne s'est constituée et s'est développée ; son essence, ce qu'elle est, fait qu'il ne peut pas en être autrement et que c'est en considérant la science telle qu'elle est que l'on peut attendre de nouveaux résultats, non pas en la réduisant au pur champ du technique, champ que l'on croit aujourd'hui, ou que l'on veut faire croire, être le tout de la science. L'ingénierie généralisée n'est pas et ne sera jamais l'avenir de la science, mais sa mort annoncée.

Dans cette perspective, la politique scientifique menée en direction des laboratoires et de leurs personnels constitue un élément essentiel de l'avenir du développement technique

et économique. On peut toujours affirmer que la recherche est une priorité nationale, que l'économie du pays en dépend pour une large part, encore faut-il prendre en compte la nature de la science et les hommes qui la font. Ce n'est pas par décrets et discours que l'on construit de nouvelles théories, mais par un travail de réflexion, de pensée, par un travail de vagabondage à travers les autres champs théoriques et conceptuels, par un travail continu et assidu de méditation et de culture qui demande du temps, de la concentration et de la liberté.

Prescience d'une science vidée de son sens

Les exigences économiques de la société marchande sont une chose ; en voulant d'une façon ou d'une autre les imposer trop excessivement à la vie des laboratoires, la poule aux œufs d'or sera tuée : des résultats récents seront immédiatement rentabilisés au profit de quelques industriels ; mais cela au détriment du temps de la *theoria* et de la science, temps qui permet précisément la venue de nouveaux mondes, de nouvelles conceptions, puis de nouvelles techniques jusque là impensables.

En privilégiant le développement technique immédiat, on ruine la possibilité même du développement technique et, plus gravement, on fait croire que la science se confond avec ce développement technique, de telle sorte que le monde de la vie semble séparé du monde de la science alors qu'il n'est séparé que de celui de ses autonomisations techniques, de ce qui est utile mais pas essentiel. Comment s'étonner alors, dans ce triste contexte où la science est vidée de son sens, qu'elle ne suscite plus d'enthousiasme et de vocations, ne soit plus comprise, fasse peur et

laisse place à toutes les croyances les plus rassises ?

C'est donc bien au niveau des laboratoires, au niveau du travail quotidien de la science, loin des effets d'annonce concernant la création de tel institut ou de telle agence de moyens, que se joue l'avenir de la science et de ses conditions de possibilités.

Les chercheurs produisent des résultats qui le plus souvent prennent la forme d'un article, d'un livre ou d'un dépôt de brevet dans le cadre de la valorisation. Ces produits du travail scientifique sont soumis avant publication à l'examen attentif et scrupuleux des collègues du laboratoire ou d'autres laboratoires, puis par exemple à celui des experts (l'expertise doit être contradictoire, c'est-à-dire impliquer plusieurs experts indépendants) auxquels la revue qui souhaite, en raison de son champ particulier de compétence, publier tel article, l'a préalablement donné anonymement à lire et à critiquer. Il ne peut donc, d'une façon générale, y avoir publication de science, au sens plein du terme, sans rigueur et exigence intellectuelle, mais aussi sans indépendance. Il importe donc, car ce sont bien des hommes et des femmes qui font la science, de faire en sorte que chacun, et en particulier les évaluateurs, les experts ou les commissions correspondantes, soit, autant que faire se peut, libre de toute contrainte économique ou idéologique. Il y a, là aussi, comme pour le fonctionnement productif des laboratoires, un prix à payer et là aussi se joue l'avenir de la science. En particulier, ce n'est pas en précarisant l'emploi scientifique, en assujettissant de jeunes chercheurs à la quête effrénée d'allocations ou de bourses en tout genre à travers toute l'Europe, et cela pendant de longues années, que l'on créera de l'indépendance ; bien au contraire, chacun sera dépendant du bienveillant attributeur (entreprise, gros laboratoire, etc.) de moyens financiers, lui en sera évidemment reconnaissant et, si un jour il doit rendre service, alors...

>>>



Pour une évaluation contradictoire et indépendante

>>>

Par le choix de la précarisation de l'emploi, la politique de la science revient, plus ou moins, à ce à quoi, depuis le XVIII^e siècle, on pensait, par la professionnalisation, avoir échappé : le mécénat ; et, dans le cas présent, le mécénat mercantile, car seulement assujéti à la politique économique et à ses vicissitudes. La gloire du roi ou de Laurent de Médicis avait sa grandeur dans l'ordre du symbolique, celle des marchés est moins évidente. L'évaluation des travaux des chercheurs a lieu à l'occasion des réunions du Comité national de la recherche scientifique. À cette fin, le chercheur doit rédiger un rapport circonstancié portant à la fois sur les travaux qu'il a réalisés et les publications qu'il a présentées au cours des quatre années passées, ainsi que sur les travaux qu'il compte effectuer au cours des quatre années suivantes. Ces travaux, bien évidemment, s'inscrivent dans le cadre de ceux de son laboratoire, laboratoire qui, pour sa part, est lui aussi

examiné comme l'ensemble des unités, sur la base d'un rapport, tous les quatre ans.

L'indépendance nécessaire du Comité national

L'indépendance de ce comité, est garantie à la fois par le statut professionnel des membres, par leur nombre ainsi que par le jeu des nommés et des élus. Tout n'est pas parfait dans cette instance, mais c'est une instance humaine et je ne crois pas que l'on puisse faire beaucoup mieux. On peut évidemment s'en passer et décider en petit comité, par exemple au ministère ou à Bruxelles ou bien encore dans quelques « think tanks » idéologiques et politiques, de l'avenir de la science, mais cela apparaît bien peu démocratique et certainement beaucoup plus aléatoire.

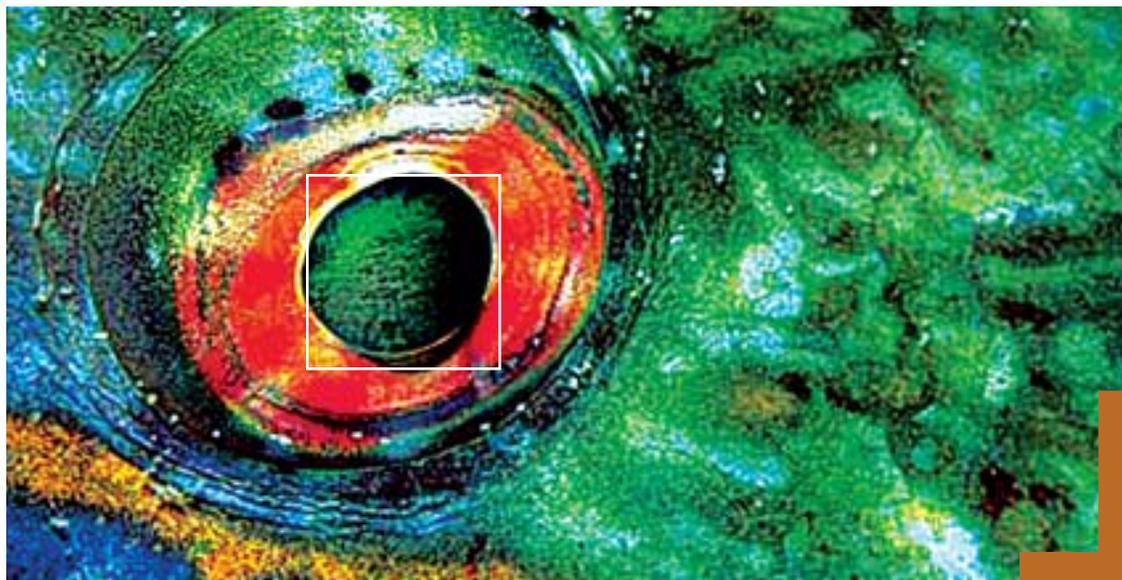
Toujours est-il que ce sont actuellement, encore, les différentes commissions qui évaluent le travail des chercheurs et des laboratoires, commentent les résultats, font des propositions ou des réserves et, finalement, portent un jugement sur les dossiers examinés et formulent des propositions de politique scientifique générale. Un jugement très négatif concernant un chercheur peut conduire à son exclusion du CNRS (après le vote d'une insuffisance professionnelle et la mise en œuvre

d'une procédure administrative légale) ; quant à un laboratoire, il peut être supprimé.

Il s'agit donc là d'une instance régulatrice essentielle pour la vie de la communauté scientifique, essentielle parce qu'indépendante, compétente et en prise avec le terrain. On peut regretter qu'une telle instance, sorte de parlement de la recherche, plutôt que d'envisager une amélioration de son fonctionnement, en associant par exemple, plus clairement son action avec l'évaluation dite stratégique portant sur la politique générale de l'établissement et réalisée par des experts en s'appuyant principalement sur des indicateurs économiques ou professionnels, soit aujourd'hui progressivement vidée de son contenu, contournée par diverses décisions plus ou moins autoritaires et qu'en aucun cas la politique scientifique au niveau européen ne propose la mise en place d'une telle instance. L'indépendance, la compétence et la liberté ne font pas toujours bon ménage avec les intérêts économiques et politiques à courts termes.

Statut des personnels, vie des laboratoires, expertise et évaluation du travail scientifique ont partie liée avec ce que l'on pense devoir être la science et son devenir. Je me suis efforcé de montrer qu'en raison de

>>>



>>>

ce qu'elle est, la science impose, pour continuer à exister en tant que science et pour permettre corrélativement le développement technique, que soit satisfaite un certain nombre d'exigences afférentes, en particulier, à la priorité absolue de la *theoria*, à la liberté et au temps de la pensée ainsi qu'à l'indépendance des acteurs de la recherche. C'est à ce prix, et à ce prix seulement, au regard de l'ensemble de son développement historique et conceptuel, que la science comprise en tant que science pourra redevenir ce qu'elle a toujours été : une pensée absolument questionnante, une liberté. Le coût semble trop élevé pour certains, alors que, précisément peut être préservé, avec la renaissance de l'Europe, un concept de science renouant clairement avec son histoire et, par cela, redonnant une chance à la pensée et à l'Europe.

La science comme approfondissement rigoureux dans la liberté des principes et des concepts, est au cœur de notre civilisation et doit, au risque de la barbarie, y rester. L'autonomisation progressive des champs particuliers et spécialisés de savoir est une conséquence de la science telle qu'elle a été pensée principalement au tournant des *xvi^e* et *xvii^e* siècles, et cette autonomisation a permis un développement technique sans précédent, mais ce

développement technique n'est en aucun cas la raison et la fin de la science ; il en est une simple conséquence. En oubliant cela, la science, de geste de pensée se réduit à ses espaces d'autonomisation spécialisés, renonce à elle-même et devient pur outil d'appropriation de la nature ; pur outil pour créer des marchandises et des innovations techniques aboutissant au règne généralisé de l'ingénierie. L'humanité perd, avec la mémoire de ses gestes originels créateurs, le sens de sa tâche, qui est de se construire comme huma-

Les scientifiques, la science et la République

nalité, comme liberté. Dans cette tâche, la République, si elle ne s'abandonne pas aux ventres libéraux et aux princes de la communication et des mots creux, peut jouer, via une politique d'État déterminée de la recherche et de l'enseignement, un rôle digne de ce qu'elle est. Le 14 février 1959, Charles de Gaulle, prolongeant les propositions sur la recherche du célèbre Colloque de Caen des 1-3 novembre 1956 parainé par Pierre Mendès-France,

prononçait à la Cité universitaire de Toulouse un discours définissant, pour l'essentiel, une politique de la recherche et de l'enseignement pour la France dont le contenu semble avoir été aujourd'hui quelque peu oublié :

«[...] Au moment où je suis de ma vie, bref, dans mes dernières années, j'ai le sentiment de me trouver sur une plage, au bord d'un océan, celui qui peut vous porter, vous les chercheurs, vous les professeurs, vous les étudiants, vers les rivages de la découverte, afin de gagner, à partir de là, les terres inconnues du progrès. Partout paraît ici la manifestation du mouvement général de notre espèce. L'homme, aux prises avec l'Univers, c'est-à-dire d'abord avec lui-même, l'homme cherche à sortir de soi, à accéder à ce monde nouveau où les désirs restent infinis, mais où la nature cesse d'être limitée. Cet homme moderne regarde avec passion et avec admiration ce qui est découvert dans les cerveaux de quelques-uns, ce qui est réalisé dans les laboratoires, et ce qui est ensuite appliqué par les techniques modernes. Mais, en même temps, il est guidé par son démon, car la rivalité des États, la lutte des idéologies, l'ambition de dominer ou bien l'esprit d'indépendance, érigent, au fur et à mesure, en armes de guerre, les moyens nouveaux destinés à

>>>

>>>

améliorer la vie. Éternel combat de l'Archange et de Lucifer. Voilà pourquoi il est indispensable que, concurrentement à la formation scientifique et technique, la pensée pure, la philosophie qui l'exprime, les lettres qui la font valoir, les arts qui l'illustrent et aussi la morale qui procède de la conscience et de la raison, inspirent et orientent cet immense effort d'évolution. Ce n'est pas à la faculté des sciences de Toulouse que j'ai à démontrer pourquoi l'éveil et le développement de l'esprit, par la connaissance de ce qui est beau et par le culte de ce qui est bon, doivent s'associer à la formation scientifique de nos jours.

Eh bien ! la France qui a, dans le domaine de la Recherche, tant de traditions et tant de capacités profondes, qui se trouve en plein essor de rajeunissement, qui doit absolument choisir entre le déclin ou bien l'enthousiasme pour ce qui est moderne, la France, accueille cette transformation avec espoir et satisfaction. Mais une pareille construction comporte plusieurs étapes. À la base, il faut qu'une large partie de la jeunesse française vienne à l'Enseignement scientifique et que les étudiants travaillent bien. Plus haut ce sont les Maîtres, dont il faut qu'ils soient en nombre suffisant et qu'ils aient les moyens voulus pour accomplir leur grande tâche. Plus haut encore, les Chercheurs, à qui il faut l'équipement spécial nécessaire à leurs travaux et l'art de ne point cloisonner les pensées et les résultats.

Au sommet, enfin, l'État ! L'État qui a le devoir d'entretenir dans la nation un climat favorable à la Recherche et à l'Enseignement ; l'État qui, malgré le flot des besoins et le flot des dépenses, a la fonction de doter les laboratoires et de pourvoir l'enseignement. L'État, enfin, qui doit orienter l'ensemble, tout en laissant à chacun des chercheurs sa direction et son autonomie. C'est à l'État qu'il appartient de déterminer, dans le domaine de la Recherche, ce qui est le plus utile à l'intérêt public et d'affecter à ces objectifs-là ce dont il dispose en fait de moyens et en fait d'hommes.»

Ce discours donc, n'en déplaise à nos modernes libéraux de tous bords et à leur gri-gri du retour sur investissement, préoccupés par la création de fondations plus ou moins privées tenant en laisse les experts, reste d'actualité et définit les cadres d'une politique de la recherche et de l'enseignement qui, à plus d'un titre, mériterait aujourd'hui encore d'être méditée, tout à la fois quant à l'esprit qui l'inspire et aux modalités de développement qu'elle propose, modalités qui ont d'ailleurs été un temps mises en place au début des années 1960. Cependant le temps a bien passé. Il convient aujourd'hui, et c'est probablement une chance, de penser la science non plus dans le cadre du territoire et du développement économique de la France, mais dans celui de l'Europe, avant qu'elle ne le soit, peut-être, un jour,

Un horizon européen

dans celui, librement consenti, du monde entier ; en porte déjà témoignage la recherche spatiale (Esa) et la recherche atomique et nucléaire (Cern). À la fois espace géographique, économique et intellectuel, l'Europe peut redonner une dynamique à l'histoire de la pensée. Mais cela à la condition de renouer pleinement et clairement avec ce qui l'a faite, une certaine idée de la *theoria*, tout en évitant de s'abandonner à la seule rationalité marchande des profits immédiats de la technique conduisant, à plus ou moins courts termes, à la fin du développement technique lui-même.

Une découverte scientifique ne se programme pas

La nouveauté en science n'est pas programmable, que ce soit au nom des marchés financiers ou de celui du développement durable et équitable impulsé aujourd'hui par les mobilisations citoyennes, si ce n'est, dans l'ordre de l'innovation technique pour apporter, ce qui est fort utile

sans plus, quelques améliorations à une nouvelle gamme d'ordinateurs, de téléphones mobiles ou à des objets de la vie quotidienne ; l'innovation technique est, de par sa nature, la conséquence imprévisible d'une activité de recherche libre et non orientée effectuée dans les laboratoires. Sans Galilée et Newton, pas de conquête spatiale ; de même sans Niels Bohr, sans Albert Einstein, sans Werner Heisenberg, sans Louis de Broglie, sans Alfred Kastler et sans bien d'autres moins connus, nous n'aurions aucun de nos merveilleux objets quotidiens, qu'ils nous distraient ou qu'ils nous soignent (RMN, scanner, nouvelles molécules, etc.) ; et les beaux programmes nationaux ou européens finalisés, et orientés vers les développements techniques et industriels n'existeraient pas, si ce n'est, peut-être, pour améliorer le fil à couper le beurre.

Repenser la place et le rôle de la science

C'est donc bien la science en tant que telle qui doit être placée au cœur des choix de la politique européenne de la recherche et de l'enseignement, sans cela la voie de l'étiollement intellectuel se dessine inexorablement devant l'Europe. Pour être menée à bien, une telle politique impose donc d'abord de véritablement penser la science comme *theoria* c'est-à-dire comme visée de connaissance émergeant du monde de la vie, du sens, des valeurs et des pratiques et non pas comme pure technique, comme pure action, c'est-à-dire en la confondant, volontairement ou non, avec ses champs successifs d'automatisation aboutissant à la technoscience.

Dans cette perspective, et contrairement à ce qui est dit trop communément et comme allant de soi, la science n'a pas besoin d'un quelconque «supplément d'âme» qui lui serait apporté par les humanités (histoire, philosophie, etc.) ; elle est, bien au contraire, le fruit des humanités ; sans les humanités pas de science conçue dans la plénitude de son sens et même, pas de science

>>>

>>>

du tout. En dévalorisant progressivement en Europe l'enseignement des humanités, on arrache la science de ses racines et on la réduit à un amas de faits et de résultats informes, non questionnés, qui

Une autre politique européenne de la science pour une autre Europe

n'intéressent plus que par leur utilité immédiate ou par leur rentabilité économique et industrielle. Le miracle de la connaissance et de l'inquiétude intellectuelle qui avait animé l'Europe s'évanouit et les jeunes étudiants, déçus par l'image stéréotypée et technicisée de la science, abandonnent les études dites scientifiques au profit d'études plus courtes, plus faciles et surtout plus rémunératrices.

Il importe ensuite, et cela n'est pas non plus sans rapport avec la déshérence actuelle des étudiants, de recruter un corps de chercheurs européens ayant un statut de fonctionnaire au titre de l'Europe (comme des fonctionnaires «de Bruxelles») ou, pour le moment, au titre de chaque pays de la communauté européenne. L'Union européenne aurait besoin d'environ 700 000 chercheurs supplémentaires d'ici 2010 pour atteindre les 3 % du PIB. D'où viendront les investissements qui n'ont jamais été fait : d'une véritable politique scientifique de l'Europe ou de fonds privés assujettis au retour sur investissement ?

Une politique européenne de la science, si une certaine idée de l'Europe existe encore, ne peut reposer ni sur la simple obsession du retour sur investissement financier ni sur la précarisation de l'emploi scientifique, précarisation recommandée pourtant aujourd'hui par les euro-technocrates fonctionnaires européens. Un corps de chercheur ne peut être indépen-

dant, constituer un corps de travailleurs intellectuels, s'il est, assujetti, pour simplement pouvoir travailler, à une course effrénée à la bourse ou à l'allocation, comme en pâtissent déjà de nombreux jeunes chercheurs du Nord et du Sud de l'Europe. Dans ce cas, et c'est sans doute ce qui malheureusement est souhaité au nom des profits rapides, le travail scientifique se réduit au simple accomplissement de tâches dans le cadre d'objectifs finalisés, bien délimités et à courts termes ; l'ingénierie remplace la science et la science disparaissant, l'ingénierie en fera de même peu après ; à moins que certains aient déjà décidé de mettre l'Europe sous la tutelle des États-Unis en lui imposant, dans le cadre de la mondialisation, de jouer un rôle de tâcheron.

Créer un corps de chercheurs statutaires européens

Le recrutement jeune (vers 30 ans) d'un corps de chercheurs européens s'impose donc. Il serait ainsi en mesure d'accomplir sur la longue durée, parallèlement au développement technique programmé à plus ou moins court terme, un travail de recherche libre et non orientée, dans l'ordre de la *theoria*, travail susceptible de renouveler notre connaissance du monde et, finalement, par la mise au point de nouvelles techniques, de permettre dans l'indépendance le développement économique de l'Europe. Il s'agit ici d'une politique pour l'avenir et non, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui, d'une politique pour l'immédiat, l'immédiat des marchés. En outre, ce corps de chercheurs statutaires associé à celui des universitaires, pourrait permettre la constitution de commissions d'évaluateurs et d'experts, ressemblant au Comité national de la recherche scientifique, une sorte d'assemblée de la « République des savants », dont l'indépendance et la compétence seraient garanties par leur statut professionnel, leur nombre et le jeu bien défini des élus (par les pairs) et des nommés (par la Commission européenne ou par le commissaire européen chargé de la recherche). Tout cela, bien qu'un peu lourd et peut-être utopique, est cependant en tout point préférable aux

actuels petits comités *ad hoc*, expertises individuelles sans concertations et bric-à-brac en tout genre façon lobbying industriel, jeu d'influence, pouvoir mandarinal sans limite d'âge, échanges de bons procédés ou d'étudiants, etc. De telles commissions, en liaison avec les instances politiques européennes, permettraient la mise en place d'une politique scientifique de l'Europe évitant les pièges des priorités nationales et des spécialisations régionales conduisant à de profonds déséquilibres économiques contraires aux principes même de l'intégration européenne. Elles pourraient également favoriser de façon démocratique le recours, en cas de besoin, au principe de précaution et d'une façon plus générale à l'établissement du droit et la mise en place de sanctions dans le cas où le développement technique conduit à des résultats pouvant porter atteinte à la liberté des individus voire à l'humanité en tant que telle.

La science et l'Europe ont donc partie liée quant à l'avenir d'une nouvelle aventure de la pensée susceptible de mobiliser à nouveau les jeunes étudiants, aventure de la pensée où la *theoria* serait à la fois un point d'ancrage, une tradition et un horizon ; une aventure de la pensée où s'affirmerait, mais dans la maîtrise, la tension entre d'une part la nécessité d'une recherche libre et non orientée et les besoins en développements techniques et économiques. Se trouverait ainsi remise au premier plan, et pour l'avenir, la science comprise comme *theoria*, en tant qu'elle constitue la démarche fondatrice de notre civilisation, en tant que démarche où l'humanité toujours questionnante se rencontre comme accomplissement progressif de son sens et de sa liberté. ■

Michel Blay

Directeur de recherche au CNRS.

→ NOTE/RÉFÉRENCE

(1) BLAY, Michel. *La science trahie. Pour une autre politique de la recherche*, Paris, Armand Colin, 2003. •

La recherche

trahie ←

Vers un contrat moins social ?

Une révolution gestionnaire est en marche, et le contrat est sa Bible. La recherche publique risque de se perdre dans ce modèle « standard » d'inspiration Thatcherienne, privilégiant le court terme, et localement destructurant.

La recherche : un enjeu de société

Réduire la réflexion au budget serait se limiter à un symptôme, bien qu'il soit significatif. Le futur de la recherche publique est défini dans un cadre économique, international, européen, et à travers des modes de gestion qui sous-tendent, de façon plus ou moins visible, des objectifs de société. Il devient urgent d'avoir dans ce contexte une réflexion ouverte et de fond sur le modèle de recherche publique que nous souhaitons promouvoir car les réformes

sont en cours de mise en place au niveau européen et national¹.

La portée de ces réformes dépasse la recherche publique, de par le rôle de cette dernière dans le projet européen d'économie de la connaissance, et aussi parce que l'espace européen de la recherche est un prototype pour la construction de l'Europe. C'est donc finalement d'une réflexion sur la société de demain, qui concerne chacun directement, qu'il s'agit.

D'après certaines des propositions lancées dans *La VRS 354* sur ce qu'il

conviendrait de faire, qui sont reprises en pire dans les projets de réforme, on voit que la réflexion ne partira pas de rien. Rémi Barré et Jean-Patrick Connerade défendent un modèle « moderne » par rapport à la structure actuelle supposée inefficace, lourde, néocolbertiste, néomarxiste et dépassée².

Ils font référence, en en critiquant une part, au libelle d'Olivier Postel-Vinay *Le Grand Gâchis* dont l'article d'Henri-Édouard Audier dans *La VRS 354* et récemment l'Observatoire des sciences et des techniques (OST

>>>

>>>

lettre numéro 26) ont montré les erreurs méthodologiques initiales, par exemple, l'amalgame de différentes disciplines à taux de production naturellement différents sans tenir compte de leurs poids différents. H.-É. Audier a aussi souligné la liaison naturelle entre la faiblesse de la recherche privée et le nombre de brevets. D'autres arguments de vente du modèle, exagérés et trop souvent inexacts, sont invoqués.

Dans le modèle libéral, tout est transparent

La recherche serait opaque. La science deviendrait elle transparente dans le modèle « standard » anglo-saxon ? Y serait-elle devenue infuse ? Ce serait une bonne nouvelle pour les jeunes dans les collèges et lycées. En ce qui concerne la recherche publique des EPST, les chercheurs font le point de leur activité tous les deux ans et les laboratoires au moins tous les quatre ans. Tous les quatre ans, le Comité national de la recherche produit un rapport de conjoncture sur l'état de la recherche et les perspectives disponible sur le Web. Les départements du CNRS rédigent aussi des synthèses et des rapports d'activité. A part un suivi journalier des activités dont on ne voit pas trop l'intérêt sinon pour un pilotage serré, de quelle opacité s'agit-il ? Serait-il question de programmer les découvertes inattendues ? Avec l'arrière-pensée de recherches finalisées à court-terme tout deviendrait plus clair.

Un suivi comptable strictement par projet (qui risque pourtant d'alourdir encore le fonctionnement) se dessine peut-être derrière ces affirmations, en particulier dans le cadre de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LOLF) dont la mise en place est en cours³. Ce modèle correspond aussi au type d'évaluation et de suivi qui est soutenu par l'Europe (pour des projets visant surtout le développement économique). Un pilotage de détail de la recherche implique à fois une perte d'initiative et d'autonomie qui mettent en danger la créativité de la recherche publique, et sa capacité d'expertise réellement indépendante.

Du bon choix des indicateurs

Des indicateurs montreraient que les chercheurs sont inefficaces : la pluri-métrie a ses limites, mais même dans ce contexte, la lettre OST numéro 23 et l'article d'Audier soulignent bien que la France est dans un honorable 5^e rang derrière les USA, le Japon, l'Allemagne et le Royaume-Uni, les deux premiers consacrant près du double de moyens à la recherche. La revue Challenge remarque que le coût du chercheur public en France est la moitié de celui du chercheur privé. La productivité ramenée aux moyens est donc très bonne. Une priorité devrait être de redonner des moyens de travail aux chercheurs publics ainsi que d'éviter de planifier des injustices de carrières démotivantes : au CNRS, le nombre de promotions DR2 est en chute libre, -25 % en 2004, alors qu'il était déjà insuffisant. Par contre à l'Inserm, on cherche à développer des compléments de salaires à discrétion de la hiérarchie, est-ce une bonne manière d'améliorer les synergies et l'esprit d'équipe (il faudrait demander à Aimé Jacquet) ?

Des découvertes programmées sur 36 mois

Dans le modèle idéal de type anglo-saxon, les projets seraient remis en cause tous les trois ans, contrairement à ce qui est supposé être en vigueur en France.

Cette vision évite d'abord de se poser la question des temps propres, par exemple pour former un vrai chercheur. De nombreuses recherches et projets (par exemple utilisant grands et moyens équipements) se déroulent dès le départ sur plus de trois ans, et ceci est vrai partout dans le monde. En France, les laboratoires et le contrat des universités sont renouvelés tous les quatre ans, mais avec une continuité qui existe forcément au-delà de cette périodicité des examens.

Dans le cadre du nouveau plan de réforme du ministère, qui est centré sur des activités en liaison avec l'industrie, cette périodicité de trois ans semble correspondre au temps que les « chercheurs » européens en CDD

auront pour remplir les objectifs, c'est d'ailleurs ce qui est mis en place en Angleterre.

Outre la perte de cohérence dans la démarche du chercheur, la perte de savoir-faire et de continuité dans les travaux est aussi un facteur négatif de ce fonctionnement sur contrats à court terme. J.-P. Connerade l'a d'ailleurs remarqué dans le rapport « évaluation » de CNRS-Avenir pour le système anglais issu de l'ère Thatcher.

La possibilité d'inclure les salaires dans les annulations budgétaires est probablement un autre « avantage » annexe dont le coût social est clair et l'avantage économique à double tranchant⁴ par sa contribution à l'instabilité.

En France, le ministère commence dès cette année à développer des CDD chercheurs de 3 à 5 ans, débouchant éventuellement sur un poste permanent probablement vers 40 ans, suivant la conjoncture.

D'après le plan, les laissés pour compte programmés viendraient naturellement convaincre l'industrie de développer l'interface avec la recherche académique. Nul doute que de telles perspectives vont convaincre les jeunes qui délaissent de plus en plus les filières scientifiques d'entreprendre des études difficiles pour une aussi prometteuse aventure pleine de surprises.

Aux États-Unis, ce sont surtout des étrangers (Russie, Chine, Moyen Orient, Inde, Allemagne, et aussi France) qui permettent à ce système de fonctionner, mais ces sources de postdocs ne devraient elles pas se tarir à moyen terme ?

De l'universalité présumée du modèle libéral

Le modèle standard serait adopté dans presque tous les pays du monde sauf dans les pays latins et germaniques (pour un autre auteur, ce sont la France et les pays marxistes...). Mais qu'est-ce que cela refléterait ? Est-ce l'effet d'une prédominance géopolitique anglo-saxonne qui induit une préférence culturelle dans un choix neutre ? Il est intéressant que pour une fois l'on se réfère positivement à la Chine où totalitarisme et

>>>

>>>

libéralisme débridé font bon ménage : est-ce donc d'un idéal anti-républicain qu'il est question ?

Le modèle contractuel permet cependant l'imposition de garanties sociales, de garanties éthiques minimales, pour la sous-traitance, dans les pays à faible monnaie où les activités salariées à faible technicité sont délocalisées. Mais c'est un contexte néocolonialiste. Pour les pays démocratiques, et pour la recherche fondamentale, cela risque fort d'être une régression.

C. Musselin, experte auprès de l'Unesco pour le management de la recherche, affirme⁹ que la contractualisation des universités depuis 1988 a permis de solutionner deux siècles de blocages. Inversement, la multiplication de financements partiels (incitatifs) génère des lourdeurs de gestion⁶ (reliques que l'on en profite ensuite pour annuler) et permet la dilution des responsabilités pour les besoins de base, des universités par exemple.

Cette question du modèle contractuel mérite donc d'être approfondie. Est-il vraiment nécessaire d'abandonner le système actuel d'évaluation par les pairs (inévitables pour une part au moins pour la recherche fondamentale) au profit d'un système externe ? Ces systèmes sont-ils compatibles ou n'est-ce qu'un excès de pensée unique qui ne peut voir qu'une structure de sous-traitance comme solution ?

Formation par la recherche et industrie

Résoudre la faille entre recherche académique et industrie passe, en particulier en France, par l'amélioration de la formation initiale par la recherche pour les scientifiques de l'industrie, et donc des grandes écoles, un point central que R. Barré souligne courageusement. Des mesures incitatives sont à prendre en ce sens et il ne faut pas laisser cette tâche aux ex-CDD sans emplois de la recherche publique.

A contrario, R. Barré considère que ce sont la gestion, les statuts des personnels et le financement de la recherche publique qu'il faut modifier, et on constate effectivement une

dégradation des modalités de fonctionnement qui trahisse probablement déjà cette stratégie.

Développer la recherche industrielle européenne est une priorité incontournable pour la logique économique États-Unis/Europe. Cette recherche appliquée doit nécessairement s'appuyer sur une recherche fondamentale européenne qui conserve son excellent niveau et dope sa créativité.

Programmer l'inventivité et l'initiative

Outre l'abondance des moyens, l'ouverture d'esprit est une caractéristique importante de la dynamique scientifique aux États-Unis. La logique hiérarchico-programmatique qui est en train d'être mise en place par l'administration française risque, de ce point de vue, de ne pas favoriser la résorption de ce déficit en Europe.

Le progrès durable, pour tous, associé au progrès de la connaissance qui est la mission première de la recherche publique, ne sera possible qu'avec une politique sociale non régressive et un approfondissement de la démocratie.

Si les structures comme le Comité national méritent d'être analysées dans leur fonctionnement, pour lutter contre l'étouffement par lobbying ou la manipulation-sédution des directions, il n'est pas évident qu'elles ne soient qu'un rêve insensé qu'il faille abandonner au profit d'agences juridico-techniques « indépendantes ».

La Commission européenne confie par exemple son projet de réforme comptable à une agence « indépendante », l'International accounting standard board qui étant donné l'origine de ses membres (cf. *Le Monde* du 31 octobre 2003) a une idéologie. Son responsable affirme d'ailleurs : « Il est irresponsable de continuer à vivre dans un monde où la stabilité est artificiellement entretenue. » Derrière ce type de solution « technique », se profile l'abandon du politique, de la connaissance, du culturel, au profit d'une logique de gestion économique étroite, socialement rétrograde et dont le bien-fondé est d'ailleurs discutables économiquement

ment parlant⁷. Les EPST et les universités ne seraient-ils pas un lieu idéal pour s'interroger sur cette question générale et multidisciplinaire qui les concerne directement et immédiatement, et pour laquelle des réponses toutes faites prétendument scientifiques sont souvent avancées ? ■

Denis Jouan

Chargé de recherche au CNRS, élu au Comité national et membre du bureau national du SNCS.

→ NOTES/RÉFÉRENCES

(1) Présentation de la stratégie ministérielle de réforme au Comité technique paritaire ministériel (CTPM) du 27 octobre 2003, en particulier du volet recherche.

(2) Claude Allegre dans *Les Echos* du 27 octobre 2003 : « la recherche a été structurée sur le modèle soviétique, les syndicats sont représentés dans les instances scientifiques. » On parle du mal français. En fait la société française est plus avancée que le modèle américain sur le plan social (pauvreté) et même culturel. Un vrai « mal français » est de ne pas vouloir s'en rendre compte. **(3)** Enseignement supérieur et recherche seront considérés ensemble. Les programmes, étanches budgétairement, concernant la recherche, et l'articulation avec le BCRD ne sont pas encore définis. **(4)** Les emplois permanents créent aussi une inertie, une zone de consommation à pouvoir d'achat limité mais protégé, qui peut être positive par rapport aux fluctuations aléatoires de la conjoncture boursière et les réactions en chaîne associées (cf. le dernier livre de Jacques Généreux). **(5)** MUSSELIN, Christine. *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, 2001.

(6) Ceas Yvon, Dupont Jean-Loup, *Impact sur les laboratoires des décisions concernant les crédits de la recherche*. Rapport au ministère de la jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Paris, avril 2003.

(7) GÉNÉREUX, Jacques. *Les vraies lois de l'économie*, Paris, Le Seuil, 2001 (prix 2002 de l'association des professeurs de Sciences Po).

La recherche

trahie ←



L'avenir des jeunes chercheurs ou quelques notes sur un rapport parlementaire britannique

C. Bréchet déclarait en octobre 2002 dans la Recherche : « Il ne s'agit pas de se précipiter derrière le modèle anglo-saxon. On ne met pas un moteur de Ferrari sur un châssis de 2 CV. » Les parlementaires britanniques se sont penchés sur la « Ferrari » et semblent y avoir trouvé une voiture à pédales...

L'EST BON TON de fustiger la recherche française qui serait en plein déclin (l'antienne à la mode) à cause de ses chercheurs à temps plein. Les contempteurs de l'organisation de la recherche telle qu'elle est pratiquée en France nous van-

tent les mérites d'un système inspiré du modèle anglo-saxon, et proposent une refonte totale du système de recherche avec des recrutements tardifs vers 35 ou 40 ans. Les thuriféraires de ce mode de gestion nous servent divers arguments pour jus-

tifier leur position. Pêle-mêle, cela permettrait de motiver et de donner plus d'autonomie aux jeunes, de corriger les défauts du fonctionariat, de rendre le système de recherche plus flexible et réactif, de ne sélectionner que les meilleurs, etc.

>>>

>>>

Le commissaire européen à la Recherche, Philippe Busquin, ne semble pas particulièrement convaincu du bienfait de la précarité sur l'excellence de la recherche. Déjà en 2002, il déplorait qu'à l'exception de la France, les chercheurs soient surtout en contrat à durée déterminée. Dans un entretien récent publié dans la revue *RDT Info*, il déclare : « Il est incontestable qu'un des problèmes particulièrement préoccupant pour les chercheurs est l'insécurité de l'emploi. » Un peu plus loin, il ajoute : « Il est invraisemblable que des scientifiques de 30-35 ans continuent d'être ballottés de poste précaire en poste précaire. »

Un modèle exemplaire ?

Si nos voisins britanniques fascinent tant certains de nos concitoyens – tradition typiquement française depuis le XIX^e siècle – il serait sain que ces personnes aient le courage de s'informer auprès des britanniques sur les bienfaits du modèle anglo-saxon. Nos voisins d'Outre-Manche connaissent depuis longtemps le système de chercheurs sur contrat à durée déterminée. Les parlementaires britanniques, constatant une crise de la recherche au Royaume-Uni, ont donc décidé d'analyser leur système et de faire des recommandations. Leur rapport est instructif sur plus d'un point.

La recherche : deuxième pourvoyeur de CDD derrière la restauration rapide

Les parlementaires britanniques constatent d'abord que sur les 43 000 universitaires exclusivement engagés sur une problématique de recherche, 41 000 le sont sur des CDD, contre 30 000 en 1994-95. Cela fait de la recherche au Royaume-Uni le second pourvoyeur d'emplois précaires derrière la restauration rapide.

Le rapport continue sur une évaluation des avantages et des inconvénients du système de CDD.

Les avantages tiennent sur une page et couvrent trois postes :

- la mobilité des chercheurs ; cependant les rapporteurs notent que les

titulaires de CDD ne sont pas aussi enthousiastes que certains responsables sur les bienfaits du système ;

- l'absence de risque financier pour les universités puisqu'elles n'emploient les chercheurs que pour la durée du contrat sans faire de prévisions sur les possibilités de financement des futures recherches dans lesquelles pourrait s'engager le contractant ;
- le volume de recherche effectué.

Les inconvénients sont déclinés sur sept pages. Les parlementaires les ont divisés en trois catégories : les inconvénients pour les chercheurs, ceux pour les institutions et les impacts négatifs sur la conduite des recherches.

En France, le discours officiel est de présenter le système de CDD comme attractif pour les jeunes aussi bien en termes scientifiques que financiers. Pour les parlementaires britanniques, le système de CDD à répétition obère la carrière des chercheurs. Le système interdit aux contractants de développer une véritable expertise dans un domaine particulier. Les rapporteurs notent aussi que le système des CDD ne permet pas non plus d'acquérir les compétences nécessaires pour bas-

culer vers d'autres professions ou vers l'industrie. En effet, comme le contractant dépend plus des contrats qui lui sont offerts que de ses centres d'intérêt, il peut être conduit à changer de sujet pour obtenir un nouveau contrat et, de ce fait, être obligé de changer relativement souvent de thématique.

Pour compléter l'aspect négatif du système sur la carrière des chercheurs, les parlementaires ont constaté que les CDD sont plus exposés aux abus des seniors et plus vulnérable à l'exploitation par les départements qui les accueillent que les titulaires. De plus, il leur est souvent demandé de terminer leurs recherches dans des délais non réalistes. Enfin le principal bénéficiaire financier des contrats n'est généralement pas le CDD embauché à l'occasion de ce contrat, mais l'investigateur principal qui a demandé et qui gère le contrat.

Les parlementaires britanniques ont analysé l'incidence du système sur les salaires. Premièrement, de passer d'un contrat à un autre peut nuire à la progression des rémunérations. D'autre part, les chercheurs peuvent être obligés de faire des « petits bouts » mal rémunérés en attendant les résultats d'une nouvelle

>>>





>>>

demande. Bien qu'ils constatent que la plupart des chercheurs sont plus poussés par la curiosité intellectuelle que par les avantages financiers, ils relèvent que beaucoup de CDD se ressentent dévalués et doivent faire face à des problèmes financiers.

Le rapport pointe aussi une plus grande proportion de femmes que d'hommes, employées en tant que CDD (44 % des CDD) alors que les femmes sont sous-représentées au niveau senior (environ 9 % de femmes en science en 2000). Enfin, les parlementaires notent que l'insécurité du travail a un effet démoralisant.

Les parlementaires ont recensé les principales répercussions négatives sur la conduite des recherches. En premier lieu, ils critiquent la durée des contrats en notant qu'il n'est pas toujours possible de faire coïncider la durée du contrat avec le temps nécessaire pour aboutir dans ses recherches. De plus, le système génère une perte de temps pour la recherche car il faut compter environ six mois avant que le contractant soit vraiment opérationnel et, souvent, ce dernier commence à prospecter pour un nouveau contrat environ un an avant la fin de son contrat. Ainsi, cela risque de ralentir les recherches et d'en grever l'efficacité.

L'absence de perspective de carrière pour les contractants pose de très gros problèmes en ce qui concerne la gestion de la recherche, et le danger est grand de voir la recherche essen-

Les meilleurs chercheurs choisissent d'autres voies

tiellement aux mains de chercheurs inexpérimentés. De plus, comme il devient difficile de trouver des financements et de faire carrière dans les disciplines les moins à la mode, cela dissuade les jeunes chercheurs de se pencher sur certains domaines qui peuvent se révéler essentiels mais qui sont peu porteurs. De même, comme l'ont souligné les parlementaires, le système encourage de ne sélectionner que des projets où la probabilité de publier rapidement est élevée, et donc le système encourage les recherches à court terme au détriment des avancées scientifiques majeures qui nécessitent généralement du temps.

Pour terminer, les parlementaires se sont penchés sur l'impact d'une politique de CDD sur la qualité de la recherche. Ils ont constaté que le système de CDD conduit les contractants à un tel désenchantement qu'ils sont nombreux à abandonner la carrière. Heureusement, objecteront nos défenseurs du système de CDD, car ainsi il ne restera que les meilleurs. Erreur, répondent les parlementaires

britanniques. Et ici je ne peux m'empêcher de recopier mot à mot les termes du rapport: «[...] There may be an assumption that there is healthy natural selection and that the system prunes away the less able, that is 'if you are good enough you'll get on all right'. The evidence we have received from CRS suggest otherwise. [...] As many with other professions it is the most able who are able to find alternative careers.»

Le principal problème que pointent les parlementaires pour les institutions est la conséquence directe de l'influence des CDD sur la qualité de la recherche: il est très difficile de retenir un groupe de bonne qualité. En effet, la décision de recruter un chercheur est largement dépendant du volume de publications de celui-ci, ce qui n'est pas toujours, pour les rapporteurs, un bon indicateur de la qualité du candidat. Bien que le rapport ne traite que du problème des chercheurs, les parlementaires britanniques indiquent clairement que le problème des CDD se pose et doit être résolu à tous les niveaux du système de recherche.

En conclusion, que demandent les parlementaires britanniques? D'accroître le nombre de statutaires et comme action immédiate, ils demandent au gouvernement britannique de les entendre et de créer 1000 postes dans les cinq ans à venir. ■

Florent Aubry
Chargé de recherche à l'Inserm,
élu SNCS de la CSS 7.

La recherche

trahie ←

L'avenir compromis des jeunes chercheurs en France

Est-il raisonnable de continuer à en appeler à la vocation des étudiants sans tenir compte de ce qu'ils deviendront dans quelques années ? Dans une situation que le gouvernement a rendue si catastrophique pour la recherche, n'est-il pas irresponsable de se taire ?

C'ÉTAIT ATTENDU : dans la présentation de son budget 2004, le ministère de la Recherche n'a pas manqué d'insister sur les mesures en faveur des jeunes chercheurs. Pourtant, la réalité de la politique engagée est loin de répondre à leurs aspirations. Au contraire, elle ne peut que susciter l'inquiétude par rapport à leur avenir.

Précarité du jeune chercheur

Le premier problème majeur auquel sont confrontés les jeunes chercheurs est la précarité de leur statut socioéconomique. Alors qu'ils représentent plus de la moitié des effectifs des unités de recherche, le travail des doctorants et nouveaux docteurs sur postes non permanents (les fameux « postdocs ») est peu ou pas reconnu par l'institution. En l'ab-

sence d'un cadre juridique clair, leurs droits sont extrêmement variables et le plus grand nombre vit dans l'insécurité économique et sociale.

Des mesures volontaires seraient nécessaires pour garantir à tous les jeunes chercheurs une juste reconnaissance, passant notamment par des droits sociaux et une rémunération à la hauteur de leur qualifica-

>>>

>>>

tion et de leur contribution au progrès de la société. À cet égard, les mesures annoncées par le gouvernement sont loin de répondre à leurs attentes.

De la responsabilité de l'État-employeur

Une mesure longtemps attendue concerne un dispositif visant à financer la protection sociale des chercheurs doctorants rémunérés par des libéralités. Que l'État décide enfin de s'attaquer à cette question ne peut que les réjouir. Cependant, les moyens mis en œuvre par le ministère de la Recherche montrent que l'ampleur du problème a été largement sous-évaluée. Alors que plusieurs milliers de personnes sont dans cette situation de travail illégal, le financement des charges sociales a été budgété pour seulement 300 doctorants et le dispositif envisagé exclut les postdocs. Autre point décevant du dispositif, il ne concerne que les libéralités versées par quelques grandes associations caritatives à des jeunes chercheurs. En l'absence d'accord officiel de ces associations, sa mise en œuvre reste à l'heure actuelle encore hypothétique. Plus grave, l'approche retenue fait l'impasse sur la responsabilité de l'État, premier pourvoyeur de libéralités à travers ses ministères, ses établissements publics ou ses collectivités territoriales.

Passons rapidement sur la revalorisation de 4 % des allocations de recherche : « une progression de 15 % depuis 2002 » selon les termes du ministère. Rappelons qu'elle n'avait pas évolué entre 1991 et 2001, et que les doctorants ont dû descendre dans la rue pour obtenir du précédent gouvernement l'amorce de ce mouvement de rattrapage. Cette réévaluation (de 11,3 % en 12 ans pour l'instant) reste bien insuffisante et ne fait qu'éviter un trop flagrant dérapage en dessous du Smic. Si les allocataires de recherche font presque figure de privilégiés en regard de leurs collègues non rémunérés, il reste scandaleux qu'une nation comme la France accorde à ses jeunes chercheurs une rému-

nération inférieure à celle d'un policier stagiaire sans qualification.

L'augmentation du nombre total de financements ne semble pas non plus une priorité de ce gouvernement. Les gels et annulations de crédits en 2003 ont été l'occasion d'une première baisse discrète du nombre d'allocations de recherche en cours d'année. Le projet de loi de finances pour 2004 continue dans cette voie avec la suppression de 300 contrats d'allocataires. Pourtant, à plusieurs reprises cette année, ce ministère avait juré qu'il était hors de question de diminuer le nombre habituel de 4 000 allocations.

Suppression de 300 contrats d'allocations de recherche

On pourrait interpréter le transfert de ces 300 allocations vers des contrats Cifre comme une volonté de renforcer les échanges entre le monde universitaire et l'industrie. Cependant le caractère massif du transfert le rend illusoire : comment peut-on espérer une augmentation subite de 35 % de ce type de partenariats, quand le nombre de dossiers financés chaque année est déjà inférieur à celui budgété ? On peut donc craindre qu'une partie de ces financements, déjà plus économiques que les allocations de recherche, soit finalement annulée faute d'entreprises candidates. Enfin la mesure sera clairement reçue comme le signe d'un désintérêt affiché du ministère pour les sciences de l'homme et de la société.

Des postdocs à la place des emplois statutaires

Si les chercheurs ne voient pas leur travail reconnu à sa juste valeur pendant les premières années de leur carrière, beaucoup étaient motivés par l'espoir d'accéder à un poste de

chercheur ou d'enseignant-chercheur titulaire. Le budget 2004, chose jamais vue, ne prévoit aucune création de poste, que ce soit dans les organismes de recherche ou dans les universités, ce qui conduit à une baisse du nombre d'emplois stables offerts aux jeunes chercheurs. Dans un même temps, de nouveaux contrats de « postdocs » ainsi que des CDD de trois à cinq ans sont proposés, pour les chercheurs comme pour les ingénieurs, ce qui aboutit à une précarisation inacceptable des emplois. Une telle politique revient à singer le modèle nord-américain sans en avoir les moyens. Les contrats courts n'y sont attractifs que parce qu'une rémunération substantielle compense l'instabilité du poste, parce que leurs laboratoires savent offrir un cadre de travail de premier plan et qu'il est aisé de se reconvertir dans le monde industriel.

Quelle jeune personne raisonnable fera chez nous le choix de s'engager dans les métiers de la recherche, quand sa seule perspective sera d'enchaîner les contrats courts, sous-payés, dans des laboratoires paupérisés, avant d'espérer accéder enfin à un CDI à l'âge de 40 ans ? Et en cas d'échec, les portes de l'industrie lui seront également fermées à cause de son âge.

Un budget inquiétant pour l'avenir de la recherche

En conclusion, ce budget nous apparaît donc inquiétant pour l'avenir de la recherche car il compromet sérieusement la capacité du système à assurer la relève. Si l'État souhaite inciter les jeunes les plus brillants à s'engager dans une carrière scientifique, il est nécessaire de leur offrir d'une part des conditions décentes pour la préparation de leur doctorat, et d'autre part des perspectives claires d'une insertion stable et précoce dans les structures de recherche. À ce titre, les mesures proposées par le gouvernement nous semblent très loin d'être à la hauteur des enjeux. ■

La Confédération des jeunes chercheurs

Président de la République,

aux députés, aux sénateurs, aux ministres...

Pour un emploi scientifique à la hauteur des enjeux économique, social et culturel de la France.

Suite à la réunion plénière des sections du Comité national de la recherche scientifique le 30 juin 2003, la Conférence des Présidents de section, réunie le 11 septembre dernier, a exprimé sa vive préoccupation devant des mesures qui, tout en disant assurer le maintien de l'emploi scientifique, s'appuieraient sur des recrutements temporaires pour diminuer le recrutement sur postes permanents.

Ces mesures créeraient des déséquilibres profonds qui déstabiliseraient l'ensemble des laboratoires et conduiraient au déclin de la recherche française. Une des premières propriétés de la recherche française est son grand déficit en emplois publics et privés : 6 chercheurs pour 1000 habitants en France contre 8 aux États-Unis d'Amérique et parfois beaucoup plus. La recherche nécessite plus de cerveaux au XXI^e siècle qu'au XX^e et ce déficit de 120000 emplois dans l'hypothèse basse, associé au fait que nous soyons en queue de peloton pour la croissance des dépenses, crée une situation très inquiétante pour la France dans ce domaine si décisif pour son avenir. Cette situation touche notamment les horizons de la jeunesse et accentue sa désaffection pour la science. Or le changement de génération (environ 50 % de départ dans les dix ans) donne une réelle chance au pays d'offrir aux acteurs de la recherche des perspectives d'avenir dans le cadre de l'espace européen.

La recherche publique qui est chargée entre autres, de la recherche fondamentale, de ses applications, de sa valorisation, de la formation des futurs chercheurs privés et publics, est encore actuellement dans une position honorable (comme le montrent tous les indicateurs). Le renouvellement des générations impose une politique de l'emploi hardie et en premier lieu le respect des plans pluriannuels de l'emploi qui visent notamment à éviter les à coups brutaux si préjudiciables pour l'avenir. Ce n'est pas en remplaçant des chercheurs permanents par des précaires ou des intermittents que la France rattrapera son retard. Tout au contraire, les contraintes temporelles de la recherche, fondamentale notamment, les nécessités de la formation pour et par la recherche, impliquent des laboratoires solides avec un emploi chercheur et ITA pérenne ; en outre, la recherche faite par les universitaires doit être mieux reconnue et mieux évaluée pour permettre aux enseignants-chercheurs (notamment les jeunes) d'exprimer pleinement leur capacité scientifique.

Tous les indicateurs (les brevets notamment) montrent que la recherche privée est insuffisante en France. L'emploi scientifique en particulier (qui devrait être le débouché principal de nos jeunes docteurs) est largement déficitaire. L'externalisation de la recherche privée vers la recherche publique ou l'étranger est extrêmement préoccupante. Les causes de cette « exception française » sont multiples (fiscale, culturelle...). Les mesures incitatives doivent porter en priorité sur l'emploi scientifique et non sur une promotion de l'externalisation de la recherche. C'est dans ce contexte que pourront se coordonner étroitement recherche publique et privée, sans se confondre.

En outre, la culture de la recherche est faible dans notre pays, notamment dans l'industrie française (moins de 10 % des ingénieurs se sont « frottés » à l'activité scientifique). Il faut donner au doctorat sa véritable dimension de formation des cadres par la recherche. C'est seulement dans la mise en œuvre d'une politique de l'emploi permanent, offensive tant dans le domaine public que privé, que peut se concevoir l'emploi temporaire des jeunes docteurs. Sans elle, le gâchis humain et financier sera encore plus considérable qu'aujourd'hui. Avec elle, la jeunesse retrouvera le chemin de la science. Les métiers de la recherche sont des métiers d'avenir. •

La Conférence des présidents du Comité national de la recherche scientifique

La recherche

trahie ←

Qui a peur de ces fondations de recherche là ?

Après un intense lobbying de l'industrie biotechnologique en faveur de « fondations de recherche » d'esprit libéral, le gouvernement reprend l'idée dans le budget 2004. Mais heureusement sous une forme dirigiste qui tuera le projet dans l'œuf.

LE 12 MAI DERNIER, en plein cœur des manifestations pour des retraites décentes et contre la réforme de l'Université, le Figaro s'enthousiasmait pour un projet de réforme de la recherche française. Quelques penseurs avaient pondu plein d'idées – évidemment désintéressées et efficaces – pour nos organismes de recherche. En gros, il suffisait de dénationaliser quelques

joyaux industriels, de confier l'argent ainsi obtenu à quelques PDG bien choisis, d'y ajouter l'argent du CNRS, de l'Inserm et des Universités, de convertir les emplois des jeunes chercheurs des sciences de la vie en contrats temporaires et de ne plus utiliser d'enseignants-chercheurs en Deug. Ainsi, on allait voir ce qu'on allait voir ! Notamment, on allait rattraper un prétendu retard français

en biotechnologies. Il n'était pas précisé que les rênes financières du projet devaient être confiées à ces penseurs-là qui après tout n'étaient modestement que les membres d'un « think tank indépendant ». Mais, on pouvait penser que c'était dans les choses possibles.

Lubies de lobby ?

L'article du Figaro suscita une cer-

>>>

>>>

taine émotion chez les chercheurs. Et même une certaine inquiétude. Pourtant, le projet semblait – évidemment – totalement farfelu et infaisable. On voyait mal notre bon ministre des Finances laisser filer l'argent de la dénationalisation de la Snecma¹ entre les mains de quelques PDG de *bio high tech*. On voyait encore moins les salariés de la Snecma se laisser faire. Et puis, on se doutait bien que les industries de la chimie, des transports, de l'énergie ou de l'agro-alimentaire allaient tousser.

En fait, ce qui effrayait les chercheurs, c'était que le gouvernement reprenne l'argumentaire général pour faire passer l'une ou l'autre des idées avancées. Par exemple, la précarité des chercheurs, indispensable à une bonne recherche, comme chacun sait !

Aussi, c'est avec une certaine impatience que l'on attendait les positions de la ministre. On sait, depuis les détails explicatifs du budget 2004, que la précarisation des chercheurs et techniciens avance, mais concentrons-nous un peu ici sur les fondations proposées.

Justes proportions

La ministre dans sa conférence de presse a ramené l'affaire à ses justes proportions financières. Il ne s'agit pas du tout de mettre beaucoup d'argent de l'État dans des « agences de moyens » contrôlées par des « think tank ». Il s'agit tout bêtement d'accorder encore plus de crédits d'impôts, pour que l'argent des particuliers et des entreprises soit mis à disposition du ministère de la recherche, sur des sujets choisis par lui. On est donc totalement rassuré. C'est du NQAO, du N'importe Quoi Assisté par Ordinateur : qui irait mettre ses sous dans un pareil machin ?

On se demande même s'il est nécessaire de rentrer dans les détails. Parce que le fond du problème est simple. L'argent de la recherche – donc du ministère – vient de l'impôt (par Bercy), de contrats et de

dons de quelques associations dont certaines sont reconnues d'utilité publique. Bercy veut donner moins d'argent, une ligne constante valable en toutes circonstances ! Le ministère de la Recherche demande donc aux particuliers et aux entreprises de « sauter la case Bercy », en passant par des associations bénéficiant du crédit d'impôt : les fameuses fondations. On ne vous dit pas de payer moins, on vous signale que vous pouvez choisir l'utilisation de vos impôts. C'est là où ça coince. On cherche à appliquer trait pour trait le modèle des États-Unis. Mais si dans ce pays

Un projet libéral aux influences multiples

neuf et immense, où de nombreux pouvoirs élus s'entrechoquent, on peut comprendre l'intérêt de jouer les uns contre les autres pour faire du profit ; par contre, dans notre vieux pays marqué par la royauté, se fâcher avec Bercy pour favoriser un ministère particulier est risqué, ne serait-ce que si vous avez besoin d'investissements bancaires.

Who's the boss ?

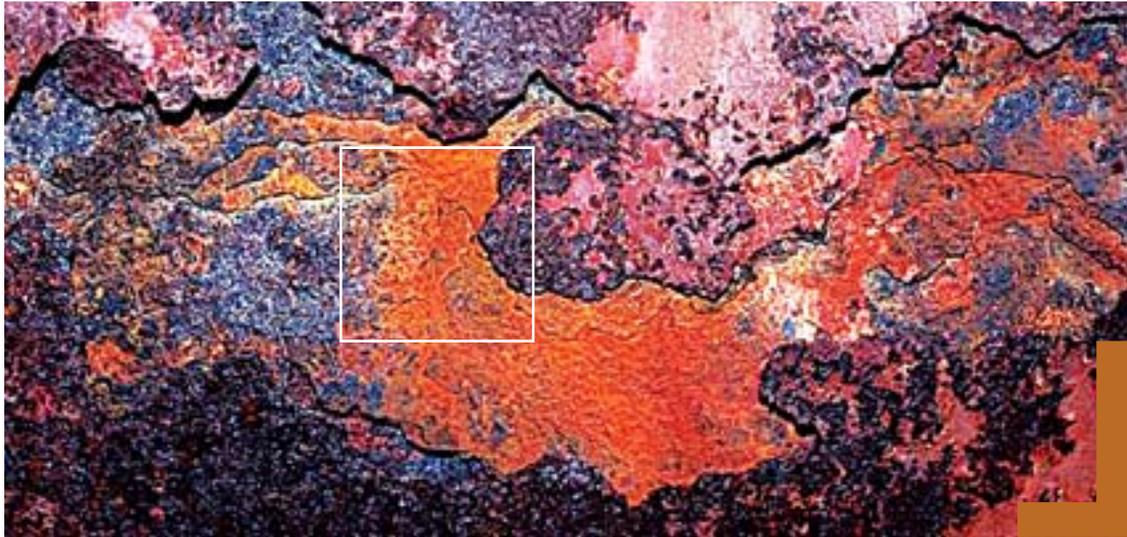
Alors, évidemment, vous pourriez penser que cet argent, vous allez vous le verser – à vous même – pour faire de la recherche pour vous. C'est effectivement ce que la ministre annonce, dans la première partie de son discours. Ce n'est pas bête d'un point de vue ultra-libéral : l'argent des riches doit rester aux riches. Sauf que l'État a déjà pensé à votre place de particulier ou d'industriel. Je cite, parce que c'est savoureux : « Pour consolider cette rencontre [...] il est nécessaire de s'accorder sur les grands thèmes prioritaires [...] de notre société [...] Quatre grandes thématiques seront prioritaires. » Fermez le ban ! Dans le détail, ces priorités de l'État se déclinent sur quatre thèmes :

- la santé et les biotechnologies avec le cancer, le vieillissement et le handicap, les nouvelles épidémies ;
- le développement durable avec le véhicule propre, les nouvelles énergies, le stockage de l'hydrogène, la fusion nucléaire ;
- la gestion des ressources avec la sécurité alimentaire, la gestion de l'eau ;
- le développement des musées.

Si vous avez envie de faire des recherches sur l'importance de la langue maternelle sur les habitudes de consommation ; ou sur les possibilités technologiques des minidisques adaptés aux lasers bleus ; ou sur la restauration des bandes vidéos ou encore sur les formats d'images informatiques raw et universels, vous savez déjà que l'État se désintéressera totalement de votre fondation ! Et qu'il s'agira de tout mener vous-mêmes, sans bénéficier d'un quelconque passe-droit entrepreneurial. Et même, méfiez-vous : vous bénéficierez déjà d'un crédit d'impôt pour faire le contraire de ce que le gouvernement juge bon !

« Vous avez vraiment l'esprit négatif ! » diront certains. Même pas. C'est écrit dans la loi : le commissaire du gouvernement n'aura qu'une voix consultative dans les nouveaux statuts des fondations. Pour qui connaît le fonctionnement français où l'État – dans les faits – défend déjà très peu ses propres « enfants », pourvu qu'ils ne soient pas du bon ministère, on imagine l'intervention d'un commissaire à voix consultative auprès d'un préfet, d'un maire ou d'un président de conseil régional, pour décrocher – par exemple – le réaménagement d'une route desservant « sa » PME. C'en est même impressionnant. D'un côté l'État affirme vouloir se désintéresser de la gestion et de l'autre affirme qu'il s'intéresse à la bonne santé des fondations. L'État reconnaîtrait-il sa faiblesse gestionnaire, génératrice de catastrophes ? Cela serait trop beau. Il est plus probable que la ministre n'ait pas vraiment pré-lu son discours comme le suggèrent certaines phrases dépourvues de signification !²

>>>



>>>

Assez ri. Tout cela pose plein de questions. S'agit-il d'un projet libéral remanié après-coup par les technocrates de la santé, du nucléaire et de l'armée ? S'agit-il d'un remix samplant à la fois un discours de Chirac et un discours de Raffarin ? Faisons un détail des influences sonores. Il y a quelques idées libérales *cheap* à la française, c'est à dire anti-high-tech et grippe-sou : précarisons les personnels (ce qui, vu les salaires, éloignera encore plus les meilleurs étudiants de la science) et réduisons l'influence des grands organismes. Quelques idées libérales à l'américaine : moins d'impôts, moins d'État et vite ! Quelques idées de la haute technocratie polytechnicienne : le réacteur ITER est une grande cause nationale ! Et malgré tout, quelques idées saines : il faut une grande recherche si on veut développer l'économie et la culture. Quant à faire tenir tout cela ensemble, n'est pas *Massive Attack* qui veut !

Donc, au fond, pas d'inquiétude. Les fondations annoncées par la ministre, ce n'est pas du tout un truc qui va faire partir l'argent des entreprises vers des « agences de moyens ». Vu que l'utilisation de cet argent est déjà « ficelé » sur des projets technocratiques, les grands industriels – pas fous – iront spéculer ailleurs. Car, au cas où la ministre ne l'aurait pas bien compris, il y a des façons de *gagner* de l'argent,

sans trop se préoccuper de ce type de crédit d'impôt.

En résumé

L'idée que des fondations gèrent de l'argent pour la recherche publique ne doit pas faire peur, pourvu que les garde-fous sociaux et techniques soient entretenus. Il y en a déjà qui marchent très bien. Que quelques industriels pensent qu'ils vont pouvoir gruger les citoyens en détournant ce type d'argent à leur profit, qu'y faire ? C'est vieux comme le monde. Qu'ils s'y risquent ! Le retour de bâton arrivera un jour ou l'autre. Les exemples ne manquent pas de PDG couchant en prison ou de sociétés bannies et ruinées.

Par contre, que la ministre croit que les citoyens et les entreprises vont, d'ici quelques jours, passer des heures à monter des fondations-associations loi 1901, pour réaliser un boulot extrêmement difficile d'organisation et d'évaluation de la recherche scientifique – alors que l'État affirme qu'il ne mettra ses billes et sa responsabilité que là où cela l'arrange – cela laisse pantois.

L'exemple des arts-plastiques

D'autant plus que cette politique du mécénat, on la connaît bien dans l'art. Là aussi, l'État ou du moins le Ministère de la Culture veut « s'alimenter », en récupérant des œuvres généreusement données

dans ses musées bien clos et contrôlés ! En France, évidemment pour cette raison de non-réciprocité, cela ne marche pas vraiment. Et l'on sait que là où ça marche, c'est suite à un processus demandant un temps incroyablement long, de l'ordre de plusieurs générations et des circonstances historiques bien particulières, une absence d'État, en gros.

Le parlement était convoqué le premier avril pour en discuter

Croire qu'on va y arriver pour la recherche française, en un ou deux exercices budgétaires avec quelques mesurette, surtout imaginées pour contourner Bercy, c'est soit du bidon, soit un très mauvais signe ! Ceci dit, c'était discuté à la Chambre un Premier Avril ! ■

Jean-Marc Douillard
Chercheur au CNRS,
élu du CSD Chimie et membre
de la commission
administrative du SNCS.

→ NOTES/RÉFÉRENCES

(1) Déclaration du Président de ce lobby consultable via : http://recherche-en-danger.apinc.org/article.php3?id_article=92

(2) Discours consultable via : <http://www.recherche.gouv.fr/discours/2000/budget/default.htm> •

OPINION

■ Réductions budgétaires : la double faute ←

Des lettres, des arts et des sciences

Intervention devant l'Assemblée nationale prononcée en 1848 par Victor Hugo, député de Paris.

« **personne plus que moi**, messieurs, n'est pénétré de la nécessité, de l'urgente nécessité d'alléger le budget; seulement à mon avis, le remède de l'embarras de nos finances n'est pas dans quelques économies chétives et détestables; ce remède serait, selon moi, plus haut et ailleurs; il serait dans une politique intelligente et rassurante, qui donnerait confiance à la France, qui ferait renaître l'ordre, le travail et le crédit et qui per-

mettrait de diminuer, de supprimer même les énormes dépenses spéciales qui résultent des embarras de la situation. C'est là, messieurs, la véritable surcharge du budget, surcharge qui, si elle se prolongeait et s'aggravait encore, et si vous n'y preniez garde, pourrait, dans un temps donné, faire crouler l'édifice social. J'ai déjà voté et continuerai de voter la plupart des réductions proposées, à l'exception de celles qui me paraîtraient tarir les sources même de la

vie publique et de celles qui, à côté d'une amélioration financière douteuse, me présenteraient une faute politique certaine. C'est dans cette dernière catégorie que je range les réductions proposées par le comité des finances sur ce que j'appellerai le budget spécial des lettres, des sciences et des arts. Je dis, messieurs, que les réductions proposées sur le budget spécial des sciences, des lettres et des arts, sont mauvaises doublement.

>>>

>>>

Elles sont insignifiantes au point de vue financier et nuisibles à tous les autres points de vue. Insignifiantes au point de vue financier, cela est d'une telle évidence, que c'est à peine si j'ose mettre sous les yeux de l'assemblée le résultat d'un calcul de proportion que j'ai fait. Je ne voudrais pas éveiller le rire de l'assemblée dans une question sérieuse; cependant, il m'est impossible de ne pas lui soumettre une comparaison bien triviale, bien vulgaire, mais qui a le mérite d'éclairer la question et de la rendre pour ainsi dire visible et palpable. Que penseriez-vous, messieurs, d'un particulier qui aurait 1 500 francs de revenus, qui consacrerait tous les ans à sa culture intellectuelle, pour les sciences, les lettres et les arts, une somme bien modeste : 5 francs, et qui, dans un jour de réforme, voudrait économiser sur son intelligence six sous ?

Voilà, messieurs, la mesure exacte de l'économie proposée. Eh bien ! ce que vous ne conseilleriez pas à un particulier, au dernier des habitants d'un pays civilisé, on ose le conseiller à la France ! Je viens de vous montrer à quel point l'économie serait petite ; je vais vous montrer maintenant combien le ravage serait grand.

Ce système d'économies ébranle d'un seul coup tout net cet ensemble d'institutions civilisatrices qui est, pour ainsi dire, la base du développement de la pensée française. Et quel moment choisit-on ? C'est ici, à mon sens, la faute politique grave que je vous signalais en commençant : quel moment choisit-on pour mettre en question toutes les institutions à la fois ? le moment où elles sont plus nécessaires que jamais, le moment où, loin de les restreindre, il faudrait les étendre et les élargir. Eh ! quel est, en effet, j'en appelle à vos consciences, j'en appelle à vos sentiments à tous, quel est le grand péril de la situation actuelle ?

L'ignorance

L'ignorance encore plus que la misère. L'ignorance qui nous débord-

de, qui nous assiège, qui nous investit de toutes parts. C'est à la faveur de l'ignorance que certaines doctrines fatales passent de l'esprit impitoyable des théoriciens dans le cerveau des multitudes. Et c'est dans un pareil moment, devant un pareil danger, qu'on songerait à attaquer, à mutiler, à ébranler toutes ces institutions qui ont pour but spécial de poursuivre, de combattre, de détruire l'ignorance ! sur ce point j'en appelle, et je le répète, aux sentiments de l'assemblée. Quoi ! d'un côté la barbarie dans la rue, et de l'autre, le vandalisme dans le gouvernement ! Messieurs, il n'y a pas que la prudence matérielle au monde, il y a autre chose que ce que j'appellerai la prudence brutale. Les précautions grossières, les moyens de police ne sont pas, Dieu merci, le dernier mot des sociétés civilisées. On pourvoit à l'éclairage des villes, on allume tous les soirs, et on fait très bien, des réverbères dans les carrefours, dans les places publiques ; quand donc comprendra-t-on que la nuit peut se faire aussi dans le monde moral et qu'il faut allumer des flambeaux dans les esprits ? Oui, messieurs, j'y insiste. Un mal moral, un mal moral profond nous travaille et nous tourmente. Ce mal moral, cela est étrange à dire, n'est autre chose que l'excès des tendances matérielles. Eh bien, comment combattre le développement des tendances matérielles ?

Par le développement des tendances intellectuelles ; il faut ôter au corps et donner à l'âme. Quand je dis : il faut ôter au corps et donner à l'âme, vous ne vous méprenez pas sur mon sentiment. Vous me comprenez tous ; je souhaite passionnément, comme chacun de vous, l'amélioration du sort matériel des classes souffrantes ; c'est là selon moi, le grand, l'excellent progrès auquel nous devons tous tendre de tous nos vœux comme hommes et de tous nos efforts comme législateurs. Eh bien, la grande erreur de notre temps, ça a été de pencher, je dis plus, de courber l'esprit des hommes vers la recherche du bien

être matériel. Il importe, messieurs, de remédier au mal ; il faut redresser pour ainsi dire l'esprit de l'homme ; il faut, et c'est la grande mission, la mission spéciale du ministère de l'instruction publique, il faut relever l'esprit de l'homme, le tourner vers la conscience, vers le beau, le juste et le vrai, le désintéressé et le grand. C'est là, et seulement là, que vous trouverez la paix de l'homme avec lui-même et par conséquent la paix de l'homme avec la société. Pour arriver à ce but, messieurs, que faudrait-il faire ?

Il faudrait multiplier les écoles, les chaires, les bibliothèques, les musées, les théâtres, les librairies. Il faudrait multiplier les maisons d'études pour les enfants, les maisons de lecture pour les hommes, tous les établissements, tous les asiles où l'on médite, où l'on s'instruit, où l'on se recueille, où l'on apprend quelque chose, où l'on devient meilleur ; en un mot, il faudrait faire pénétrer de toutes parts la lumière dans l'esprit du peuple ; car c'est par les ténèbres qu'on le perd. Ce résultat, vous l'aurez quand vous voudrez. Quand vous le voudrez, vous aurez en France un magnifique mouvement intellectuel ; ce mouvement, vous l'avez déjà ; il ne s'agit pas de l'utiliser et de le diriger ; il ne s'agit que de bien cultiver le sol. L'époque où vous êtes est une époque riche et féconde ; ce ne sont pas les intelligences qui manquent, ce ne sont pas les talents, ce ne sont pas les grandes aptitudes ; ce qui manque, c'est l'impulsion sympathique, c'est l'encouragement enthousiaste d'un grand gouvernement. Je voterai contre toutes les réductions que je viens de vous signaler et qui amoindrieraient l'éclat utile des lettres, des arts et des sciences. Je ne dirai plus qu'un mot aux honorables auteurs du rapport. Vous êtes tombés dans une méprise regrettable ; vous avez cru faire une économie d'argent, c'est une économie de gloire que vous faites. Je la repousse pour la dignité de la France, et je la repousse pour l'honneur de la République. » ■

Victor Hugo

LA BOÎTE

AUX LETTRES ←



→ Sur la situation générale de la presse, je félicite le trésorier d'avoir su ramener le Bureau national à une position raisonnable sur ce terrain. J'ai toujours insisté à la fois sur l'importance du BI et sur l'utilité d'une nouvelle VRS cherchant un plus large public, tout en estimant qu'un rythme mensuel était hors de notre portée. A mon avis, nous devons nous tenir, pour la nouvelle VRS, à un rythme de trois numéros par an visant une excellente qualité à la fois de la forme et du fond, dont un à la rentrée.

Sur le nouveau BI, je trouve la nouvelle formule assez satisfaisante quant à la maquette. Quelques remarques de détail : l'identité syndicale devrait être mieux affirmée. Pourquoi avoir largué le logo du SNCS. Il faudrait aussi signaler clairement notre appartenance à la FSU. En revanche je ne vois pas de raison d'écrire deux fois, en petit et en gros « Bulletin d'Information ». Sur le contenu, c'est vraiment un travail très positif qui apporte des munitions pour un large et profond débat. Globalement, je trouve pourtant qu'il n'y a pas assez de prise en compte du poids relatif des recherches militarisées notamment dans les papiers sur l'Europe. Après le débat du CSN, il faudrait envisager une traduction en anglais des textes qui sortiraient pour accompagner nos

actions sur le terrain international. Quelques remarques de détail : il aurait fallu préciser clairement dans l'édito que les textes présentés visaient à introduire les débats du CSN en commissions. Les photos sont bienvenues, mais je souhaiterais trouver pour chacune le nom du photographe. D'autre part, il faut veiller à bien préciser le statut des textes publiés. De ce point de vue le texte de Patrick Monfort, présenté comme une « lettre aux chercheurs » est très ambigu : s'agit-il d'une position individuelle, d'une position officielle du SNCS ou d'une motion de CA ? Plus généralement, et pour l'avenir, je pense qu'un effort doit être fait pour ouvrir le BI à des textes élaborés par les sections et pour publier des tribunes libres.

Sur la nouvelle VRS, la maquette est également assez agréable, avec la même réserve que pour le BI : ouvrir la VRS d'accord, mais cela ne signifie pas mettre notre drapeau syndical dans notre poche. Et à ce niveau de qualité, il faut retrouver à mon avis les logos du SNCS et de la FSU sur la couverture. Autre remarque : une recherche esthétique n'est certainement pas à proscrire, mais il faudrait lui donner du sens. Pourquoi le contenu plastique de la VRS ne pourrait-il pas contribuer à illustrer ou renforcer – y compris dans les registres





de la provocation visuelle ou de la poésie – le contenu des textes publiés (voir la pratique du Monde Diplomatique)? Sur le contenu, il reste à préciser des règles pour la politique éditoriale : à mon avis, il faut que les lecteurs perçoivent graphiquement la différence entre les positions élaborées par le syndicat (même si elles ont exposées par des individus) et les autres opinions. Cela passe par un affichage beaucoup plus clair de l'identité, des fonctions et des responsabilités des auteurs en tête des articles (comme dans le BI) et sans doute même par une présentation graphique qui évite de « mélanger les cartes » de façon indifférenciée. Il peut être utile de commenter ou de combattre des points de vue différents ou même contraires aux nôtres, mais il me semble que la technique des citations doit suffire pour cela. La presse syndicale n'est pas faite pour publier les discours de Ministres, de hauts fonctionnaires soumis au devoir de suivisme ou d'intellectuels plus ou moins complaisants.

La presse syndicale est un des principaux moyens d'action du syndicat, notamment pour rendre ses activités visibles aux yeux de nos adhérents et ensuite de l'ensemble de nos collègues et des médias spécialisés.

Marc Ollivier

Membre de la commission administrative du SNCS.

→ La nouvelle VRS représente une amélioration qualitative de la communication du SNCS. Sa présentation donne de notre syndicat une image dynamique et conquérante. L'idée de donner la parole, dans ses colonnes à des points de vue qui diffèrent et contredisent le point de vue syndical peut être une bonne idée, à une condition : que les avis des uns et des autres ne soient pas placés sur le même plan comme autant de positions également soutenues par le syndicat. Il est impératif, sauf à nuire à la démocratie syndicale, que le lecteur sache sans ambiguïté quelles sont les analyses et les textes qui reflètent la position du syndicat, et quelles sont les analyses présentées par d'autres. Cet effort de clarification était absent dans le premier numéro, ce que j'attribue à une erreur de jeunesse.

Moyennant ce correctif important, je souhaite que cette nouvelle VRS continue à paraître dans sa nouvelle version moderne et attrayante, dans la mesure où son financement ne pose pas de problèmes à la trésorerie syndicale. Pour cela, on peut compter sur des annonceurs intéressés par sa nouvelle présentation. Naturellement, ces financements ne sauraient en aucune manière porter atteinte à la libre expression du journal, placé sous la responsabilité politique exclusive du Bureau national.

Pascal Lederer

Directeur de recherche au CNRS. Syndiqué au SNCS, section d'Orsay Physique des solides.

→ J'ai lu avec attention la VRS d'août, dans sa nouvelle maquette, très belle en vérité, au contenu intéressant même si certains articles avaient déjà été diffusés. Espérons que cette rénovation dynamisera les militants et motivera de nouveaux adhérents. Par l'hommage à Stanislas Tomkiewicz (p. 50), j'ai été honorée d'apprendre qu'il avait été un « camarade » de notre syndicat. Ce qui m'a beaucoup étonnée en revanche, mais pas honorée du tout, c'est que l'auteur (ou les auteurs ?) de l'hommage à Tom ne fait aucune mention de ce qui a été, à côté de sa vie professionnelle, un de ses combats les plus chers et un engagement actif, à savoir la paix et la justice au Proche Orient.

Je pense que ce qui décrit le mieux cet engagement sont ses propres paroles prononcées en février 2002 au cours d'un meeting de médecins et scientifiques organisé à Paris par la Coordination des Appels pour une paix juste au Proche-Orient. Son intervention claire et sans détours avait été très appréciée de tous les présents au nombre desquels se trouvaient plusieurs membres de notre syndicat. Il déclarait à la tribune : « Il y a beaucoup de peuples qui souffrent de l'oppression à travers le monde. Mais si je me mobilise plus particulièrement pour les Palestiniens, c'est bien parce que leur tourmenteur est l'État d'Israël, un pays qui a quelques accointances, si vous me permettez l'expression, avec mes propres origines de juif. On n'a pas le droit en 2002 de justifier les saloperies contre tout un peuple en s'abritant de manière frauduleuse derrière la Shoah ». Il ajoutait : « La guerre de 1967 a été d'emblée une guerre coloniale des forts contre les faibles. Depuis 1967, je n'ai pas changé mais je suis de plus en plus engagé [...]. Au mois de mai 2000 je suis allé en Palestine pendant 15 jours. J'ai pu voir les conditions réelles schizo-phréniques que l'occupation israélienne fait régner sur les populations palestiniennes [...] surtout sur Hébron, avec des colons là-haut qui jettent des ordures sur les Palestiniens qui habitent au rez-de-chaussée [...]. C'est le devoir de tout Juif en tant que Juif de lutter pour que l'État d'Israël accepte au plus vite de rendre complètement les 22 % de la Palestine historique aux Palestiniens avec Jérusalem Est, avec l'eau et tout ce qui leur appartient. » Et concluait : « Je suis contre les attentats tournés vers les populations civiles, mais pour moi, quand on arrache des vies, quand on détruit des maisons quand on tire sur des enfants quand on emprisonne des mineurs et des enfants quand on torture dans les prisons, c'est du terrorisme d'État ». J'espère beaucoup que par égard envers sa mémoire, vous aurez à cœur de publier cet addendum à l'hommage déjà publié.

Marie-Françoise Glatron

Directrice de recherche au CNRS. Syndiquée au SNCS, section Jussieu PCTV.

Yann Henry



À la mémoire de Yann Henry

NOUS AVONS LA TRISTESSE de vous informer du décès de notre collègue et ami, Yann Henry, survenu dans la nuit du 17 septembre. Yann souffrait depuis plusieurs mois de la maladie qui l'a emporté et qu'il a affrontée tout au long avec une lucidité et un sang froid exemplaires. Il s'est éteint paisiblement.

Son engagement syndical au SNCS débuta dès son entrée au CNRS : membre du comité de liaison de la section de biochimie, élu de la Commission permanente et du comité de direction de l'Institut de biologie physico-chimique de 1976 à 1978 et membre élu du Comité national du CNRS (section de biochimie) de 1980 à 1982.

Sa carrière scientifique débuta à l'époque où l'hémoglobine était une protéine de choix pour étudier les phénomènes de coopérativité entre une protéine et ses ligands [molécules « effectrices » qui se lient à une protéine jouant le rôle de récepteur]. Son approche de l'étude des interactions métalloprotéines-ligands par la technique de résonance paramagnétique électronique (RPE) apporta non seulement une contribution importante en ce domaine, mais fit de lui un spécialiste mondialement reconnu. Ses activités se sont exercées à l'Institut de biologie physico-chimique dans l'équipe de recherche dirigée par le Docteur R. Banerjee et il acquit sa formation en RPE auprès du Professeur J. Peisach lors d'un séjour postdoctoral à l'Université Albert Einstein de New York.

Il fut précurseur dans l'étude des complexes protéiques fixant le monoxyde d'azote et en particulier dans celle des métalloprotéines à fer. Sa carrière s'est épanouie au moment de la reconnaissance des fonctions multiples et fascinantes du monoxyde d'azote. Elle fut ensuite essentiellement centrée sur l'étude du rôle des espèces radicalaires en biologie comme les molécules oxygénées ou azotées réactives. Cette époque coïncide avec son arrivée dans l'Unité 350 à l'Institut Curie d'Orsay.

Comme l'a très bien souligné le Directeur de cette Unité, Daniel Lavalette : *« Il s'est passionné pour cette question dont il est rapidement devenu un expert reconnu. Il était engagé dans de nombreuses collaborations et réputé pour les ouvrages et articles de revue qu'il avait écrits. Sa personnalité discrète et sensible alliait, dans sa vie professionnelle, compétence et modestie, dans la vie courante, jovialité et profonde humanité. Celles et ceux qui ont connu Yann dans le privé connaissent bien également sa personnalité attachante et humaniste, au sens classique du terme, dont les intérêts allaient de la musique d'Opéra à la calligraphie chinoise. Yann nous manquera et son exemple reste avec nous. »* ■

Grade	Échelon	Indice	Cotis. (€)
CR2	01	453	96
	02	460	99
	03	489	105
	04	517	111
	05	544	117
	06	563	120
CR1	01	475	102
	02	504	108
	03	563	120
	04	622	132
	05	672	144
	06	718	153
	07	748	159
	08	782	165
	09	820	174
DR2	01	657	138
	02	695	147
	03	733	156
	04	775	165
	05	820	174
	6A1	880	186
	6A2	915	195
6A3	962	204	
DR1	01	820	174
	2B1	962	204
	2B2	1003	213
	2B3	1057	222
	3C1	1114	234
	3C2	1138	240
	3C3	1163	246
DRO	1D1	1163	246
	1D2	1216	258
	1D3/2E1	1269	267
	2E2	1319	279
AI	01	337	72
	02	352	75
	03	370	78
	04	386	84
	05	403	87
	06	422	90
	07	439	93
	08	456	96
	09	473	102
	10	489	105
	11	504	108
	12	521	111
	13	537	114
	14	550	117
IE2	01	369	78
	02	385	81
	03	404	87
	04	425	90
	05	447	96
	06	466	99
	07	491	105
	08	509	108
	09	535	114
	10	560	120
	11	573	123
	12	596	126
	13	618	132
IE1	01	554	117
	02	581	123
	03	611	129
	04	641	135
	05	672	144
IE0	01	695	147
	02	728	153
	03	759	162
	04	782	165
IR2	01	411	87
	02	436	93
	03	463	99
	04	491	105
	05	513	108
	06	549	117
	07	581	123
	08	618	132
	09	657	138
	10	685	144
	11	712	150
IR1	01	581	123
	02	657	138
	03	733	156
	04	782	165
IR0	01	657	138
	02	733	156
	03	820	174
	EA1	880	186
	EA2	915	195
	EA3	962	204
EA4	1003	213	
retraités / thésards / postdocs			48

Adhésion

50 % de la cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu. L'adhésion comprend l'abonnement aux revues du SNCS (VRS et B).



M^{me} M^{lle} M.

Nom:

Prénom:

Adresse professionnelle:

Courriel:

Tél.: Télécopie:

Mobile: Dom.:

Adresse personnelle:

Souhaitez-vous recevoir la presse du syndicat:

au laboratoire à votre domicile

EPST: Cemagref CNRS Ined

Inra Inrets Inria

Inserm IRD LCPC

EPIC (précisez):

Autre organisme (précisez):

Délégation régionale:

Administration déléguée:

Section scientifique du Comité national:

Commission scientifique spécialisée:

Grade: Échelon: Indice:

Section locale SNCS:

ADHÉSION RENOUELEMENT

(indice x 0,21 arrondi au premier multiple de 3 supérieur).

Prélèvement automatique par tiers (février, juin, octobre) (n'oubliez pas de joindre un RIB ou RIP). Chèque à l'ordre du SNCS ou CCP 13 904 29 S PARIS.

• **Auprès du trésorier** de la section locale

• **À la trésorerie nationale:** sncs3@cnrs-bellevue.fr – Tél.: 01 45 07 58 63

Abonnement annuel

Individuel (40€)

Institutionnel (80€)

Nom:

Prénom:

Adresse:

Courriel:

Tél.: Télécopie:

Mobile: Dom.:

Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand – 92195 Meudon Cedex

Tél.: 01 45 07 58 70 – Télécopie: 01 45 07 58 51 – Courriel: sncs@cnrs-bellevue.fr

CCP SNCS 1390429 S PARIS – www.cnrs-bellevue.fr/~sncs